

RENTRÉE SCOLAIRE : LE DROIT D'AVOIR LE CHOIX !





Qualité de vie et Participation des personnes avec un handicap intellectuel et de leurs proches

INCLUSION asbl est une association belge francophone qui promeut la qualité de vie et la participation à la société des personnes avec un handicap intellectuel, de leurs parents et de leurs proches ; tout au long de la vie et quel que soit le degré de handicap.

INCLUSION asbl est un organe de vigilance et

de soutien et travaille, à ce titre, à la promotion et à la défense des droits des personnes en situation de handicap intellectuel auprès des pouvoirs publics.

L'association développe aussi de nombreux services et projets destinés à faire de l'inclusion une réalité.



Notre association s'appelle Inclusion asbl.
Elle rassemble des personnes avec un handicap intellectuel, leurs familles et les personnes qui travaillent avec elles.
Elle parle en leur nom.
Elle défend leurs droits.
Elle crée des services.
Elle organise des activités.
Elle souhaite transformer la société pour que tout le monde puisse y vivre en toute égalité.

INCLUSION ASBL

rue Colonel Bourg 123-125 boîte 6
1140 Bruxelles
Tél. : 02 247 28 19

 Suivez-nous sur Facebook, «Inclusion asbl»

COLOPHON

Éditrice responsable : Mélanie Papia | Directrice
Coordination : Jérémie Mercier | jme@inclusion-asbl.be | 0487 51 90 34
0441427501 - RPM Bruxelles
BE55 7755 9307 9744

Graphisme et mise en page : LWS | www.lws.be

En partenariat avec



TABLE DES MATIÈRES

Il y a des explications faciles à comprendre à la page 23 du magazine.



NOS ACTUALITÉS

p. 4

INFOS SOCIALES

p. 6

ENSEIGNEMENT ET HANDICAP INTELLECTUEL : Dossier thématique

p. 8

L'enseignement spécialisé

p. 11

- › De quoi on parle ? Définition et explications
- › Dolorès, maman de Dorian : « *nos enfants n'ont pas à s'adapter au monde* »
- › Ados Pilifs : présentation, structure et organisation
- › Transports scolaires : « *je ne saurai jamais ce qui a bien pu se passer dans le car* »
- › Et après l'école ? Transition vers le marché du travail

La classe à visée inclusive

p. 19

- › De quoi on parle ? Définition et explications
- › Alain Minne, directeur de l'Espérance : « *une classe inclusive, ce n'est pas juste les récréations et les repas en commun* »
- › Interview de Virginie, maman de Lorian : « *c'est un système idéal pour notre enfant* »

L'école inclusive

p. 32

- › De quoi on parle ? Définition et explications
- › Les soutiens à l'inclusion scolaire : Education sans Limites, On souffle dans ton dos, Saphir
- › Quand le projet s'arrête : rencontre avec Belén et son père, Juan Pablo
- › Réclamation collective : la Belgique condamnée
- › Et dans le futur ? Focus sur les pôles territoriaux

NOS ACTUALITÉS

Séances d'information sur la protection juridique



Depuis 2019, les nouveaux statuts de protection juridique sont effectifs pour toutes les personnes avec un handicap qui étaient avant sous administration provisoire des biens ou sous minorité prolongée. Ils impliquent notamment des changements pour les personnes qui étaient sous minorité prolongée mais surtout pour leurs tuteurs, qui deviendront désormais des administrateurs familiaux. Cette séance d'information sera l'occasion de rappeler les éléments importants de la loi avant d'aborder plus en détails les questions qui vous préoccupent.

Infos, inscriptions et vos questions sur le sujet :

- › Justine Lebourg | jle@inclusion-asbl.be | 0490 57 21 24
- › Prix : 10 € (gratuit pour les membres en ordre de cotisation). Paiement sur place ou via le BE55 7755 9307 9744 (communication : Séance d'info PJ + Nom + Prénom).
- › La séance est réservée aux parents de personnes en situation de handicap intellectuel.

Les dates :

📅 02/10 (8h30 – 12h30) à Bruxelles et à Liège

📅 02/10 (8h30 – 12h30) à La Louvière

18/09 - Journée des Familles

Ce 18 septembre, notre association se rassemble au Domaine des Grottes de Han pour la traditionnelle Journée des Familles.

Activités de la journée

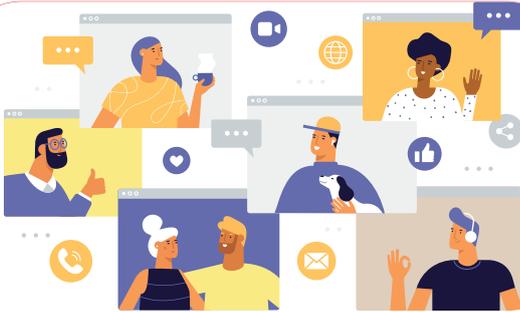
- › Visite de la [Grotte de Han](#) et son spectacle son et lumière [Origin](#)
- › Promenade à pied ou en [safari-car](#) dans le [parc animalier](#)
- › Visite des musées [PréhistoHan](#) et Han 1900
- › Barbecue à midi (ou repas veggie sur demande)



Inscriptions et plus d'informations

- › www.inclusion-asbl.be
- › accueil@inclusion-asbl.be | 02 247 28 19

Nos prochains rendez-vous...



20/10 et 13/12 - Espaces d'échange en ligne entre parents

Des moments de partage via Zoom pour les parents et proches de personnes en situation de handicap intellectuel : bons plans, soutien, questions...

Infos et inscriptions :

eca@inclusion-asbl.be



Activités des membres

- > **24/09 | Animation yoga du rire**
La Louvière
+ d'infos : cbu@inclusion-asbl.be
- > **25/09 | Barbecue Inclusion Williams**
Louvain-la-Neuve
+ d'infos : williams@inclusion-asbl.be
- > **10/10 | Goûter Inclusion Down**
Bruxelles
+ d'infos : down@inclusion-asbl.be
- > **19/11 | Souper convivial**
La Louvière
+ d'infos : cbu@inclusion-asbl.be



Séances d'informations

- > **04/10 | Soirée « trucs et astuces »**
Semaine des Aidants Proche
Bruxelles
- > **19/10 | Webinaire sur l'inclusion scolaire : outils pratiques | Zoom**

Infos et inscriptions :

eca@inclusion-asbl.be



Inclusion fait son cinéma !

Notre association participe à The Extraordinary Film Festival (TEFF), le festival du film autour du handicap :

- > **28/10 | Séance délocalisée du festival** à Woluwe-Saint-Pierre organisée par Inclusion asbl
- > **Du 10 au 14/11 | Séances thématiques sur la trisomie 21** avec la participation d'Inclusion Down.

Retrouvez les dates de nos prochains groupes de parole à l'arrière de ce magazine !

Toutes nos activités sont sur www.inclusion-asbl.be.

INFOS SOCIALES

Allocations pour personne adulte porteuse d'un handicap : abaissement de l'âge

Depuis le 1er janvier 2021, ces allocations sont octroyables dès l'âge de 18 ans et non plus 21 ans comme précédemment. Un dossier peut donc être introduit auprès de la DGPH dès les 17 ans et 1 jour de la personne concernée afin que la décision prenne effet pour ses 18 ans. Si elle a déjà eu ses 18 ans au moment d'introduire la demande et que la décision est positive, elle commencera à percevoir ses allocations à la date de l'introduction de la demande.

Et pour les allocations familiales supplémentaires¹ ?

Pour les personnes entre 18 et 21 ans, un cumul peut se faire entre les deux allocations. En effet, les allocations pour personne adulte porteuse d'un handicap sont une compétence fédérale alors que les allocations familiales supplémentaires sont une compétence régionale. Un accord doit donc être trouvé par ces différents niveaux de pouvoir. Comme aucune décision n'a actuellement été prise, les deux allocations sont cumulables ; et ce tant qu'il n'y aura pas d'arrêt d'application. Ce cumul est également non remboursable.

1) Aussi appelées allocations familiales majorées

Ouvrir un compte bancaire pour une personne majeure

Avec certaines procédures, comme les allocations pour personne adulte porteuse d'un handicap, il est obligatoire que la personne en situation de handicap intellectuel ait un compte à son nom. **Via notre travail de terrain, nous avons pu nous rendre compte que cela s'avérait de plus en plus difficile.** En effet, certaines agences bancaires n'avalisent pas la signature d'une personne en situation de handicap intellectuel. Les parents ne peuvent pas ouvrir de compte bancaire pour leur enfant majeur sans sa signature. Un administrateur de biens a le droit d'ouvrir un compte au nom de la personne protégée s'il fournit une copie de décision de justice allant dans ce sens.

Ceci nous apparaît comme une violation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Même si la banque a légalement le droit de refuser la création d'un compte sans donner d'explication, elle est quand-même obligée de fournir le service bancaire de : virements, dépôts, retraits, ordres permanents, domiciliations.... Impossible, par contre, d'avoir un solde négatif, des avantages bancaires, un compte gratuit...

Il est aussi possible de créer un compte tant que la personne est mineure, avec l'aval des parents ou de la personne représentant l'autorité parentale. Il restera actif une fois la personne majeure mais il est également possible que la banque réclame une signature de la personne porteuse d'un handicap à ses 18 ans.

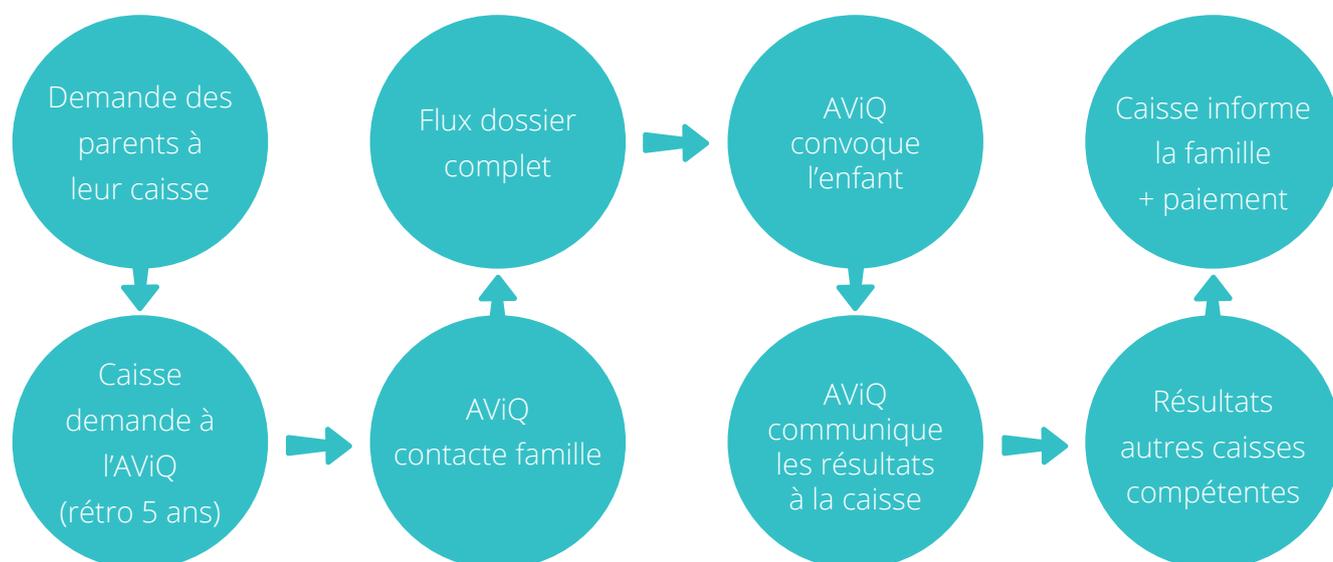
Changement pour les allocations familiales supplémentaires (anciennement majorées) en Région wallonne

Depuis le 1er janvier 2019, l'AViQ est compétente pour la régularisation du supplément des allocations familiales. La procédure pour l'octroi de ce supplément doit passer par une évaluation médicale. Celle-ci était jusqu'à présent encore réalisée par l'état fédéral mais, à partir du 1er octobre 2021, l'AViQ prendra le relais pour les nouvelles demandes et les demandes de révision (au 1er octobre 2021). Les révisions d'office seront prises en charge à partir du 1er janvier 2022.

Qu'est-ce que cela va changer concrètement ?

Votre intermédiaire principal restera votre caisse d'allocation, mais c'est l'AViQ branche « handicap » et leurs partenaires qui seront compétents durant la procédure et avec qui vous remplirez le dossier de votre enfant.

Voici comment se déroule la procédure :



Vous pourrez introduire votre demande d'allocations via votre caisse d'allocations familiales. Cette dernière transfèrera la demande à l'AViQ qui vous contactera. Vous êtes obligés de remplir un questionnaire (pilier A) avec un partenaire. Ces derniers sont des services reconnus par l'AViQ pour compléter le questionnaire et fournir les informations nécessaires. Il peut s'agir de services d'aide précoce ou du service social d'Inclusion, par exemple.

Une fois le dossier complété, vous serez convoqués pour un rendez-vous avec un médecin conseil. Il rédigera un rapport qu'il communiquera à l'AViQ pour la prise de décision qui sera transmise à la caisse d'allocations familiales pour réaliser les calculs (addition des allocations familiales et de l'allocation supplémentaire). La décision finale vous sera enfin communiquée. La procédure peut encore être modifiée d'ici sa mise en application effective.

Si vous avez des questions sur ce sujet, ou si vous souhaitez aborder votre situation, prenez contact avec notre service social : pga@inclusion-asbl.be.

ENSEIGNEMENT ET HANDICAP : ALLONS DE L'AVANT !

Le 3 février 2021, le Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) condamnait la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour le manque d'efforts consentis pour inclure les élèves avec un handicap intellectuel dans l'enseignement ordinaire (voir page 43 de ce numéro). En adoptant cette décision, les experts ont légitimé le combat de nombreuses familles : que leurs enfants puissent « simplement » aller à l'école du quartier, avec l'encadrement nécessaire à leur épanouissement. Un mois plus tard, c'est le « droit à l'inclusion » qui était inscrit dans la Constitution belge ! Deux évènements de poids qui sont donc venus rappeler toute la pertinence de notre combat pour l'inclusion en général et pour l'inclusion scolaire en particulier.



Ces évènements n'ont pas empêché le texte créant les pôles territoriaux d'être voté en séance plénière de la FWB le 16 juin dernier, et ce malgré nos très nombreuses interpellations. Il constitue pourtant clairement un retour en arrière pour l'inclusion des élèves porteurs d'un handicap intellectuel (voir page 44). En dépit de notre déception, nous avons néanmoins pu compter sur des engagements positifs de la part de la ministre de l'Éducation, Caroline Désir. Consciente des limites des dispositifs actuels, elle s'est engagée à réunir une table ronde avec les acteurs de terrain pour formuler des recommandations afin de mieux prendre en compte les besoins des élèves avec un handicap intellectuel dans l'enseignement ordinaire. Votre voix y sera portée avec vigueur et conviction.

Soyons clairs : notre combat POUR l'inclusion scolaire ne doit pas être interprété comme un combat CONTRE l'enseignement spécialisé ou toute autre forme de dispositif. Nous nous mobilisons pour que chaque enfant puisse fréquenter l'enseignement de son choix, celui dans lequel il s'épanouit. Aucune exclusivité donc mais bien des complémentarités.

Nous constatons cependant que l'enseignement ordinaire éprouve des difficultés à offrir un cadre propice à l'inclusion de tous : ses manquements poussent de nombreuses familles à orienter leur enfant vers l'enseignement spécialisé. C'est donc sur ce cadre qu'il faut aujourd'hui travailler si l'on veut promouvoir demain une véritable liberté de choix. Les expériences du terrain montrent aussi que l'inclusion dans les écoles fonctionne le plus souvent formidablement bien. Lorsqu'elle échoue, c'est majoritairement dû à un cadre trop rigide, à un manque de moyens d'accompagnement ou à des préjugés sur le handicap intellectuel. L'inclusion, contrairement à l'intégration, est un défi collectif dont la réussite relève de la responsabilité de chacun.

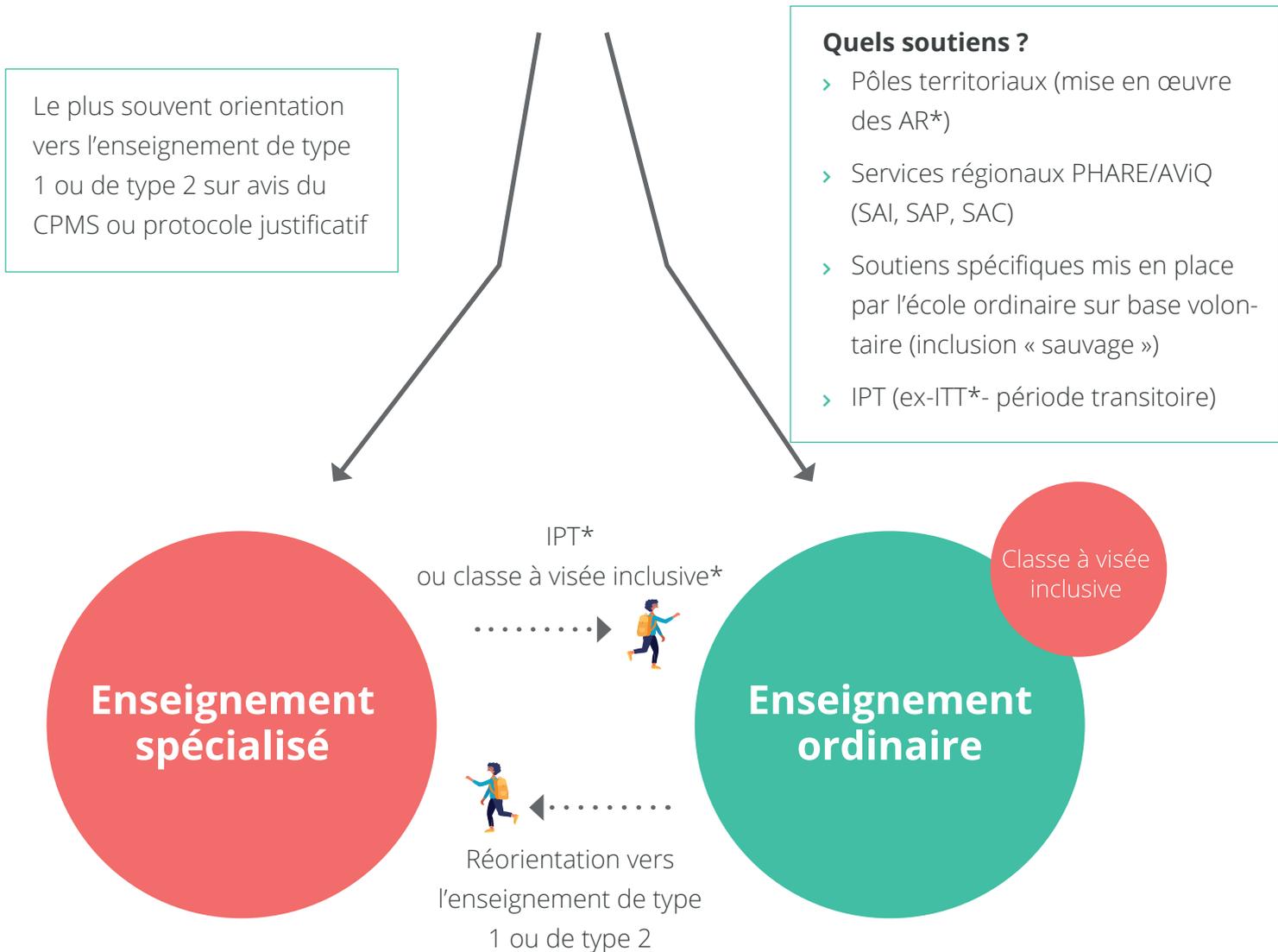
Il s'agirait, en 2021, de passer du « pourquoi » au « comment » : arrêter de questionner la pertinence de l'école inclusive pour se focaliser sur la manière de la mettre en œuvre. Et là les réponses sont multiples ! Nous vous souhaitons à vous et vos enfants une rentrée aussi épanouissante qu'inclusive.



Quelle scolarité pour les élèves en situation de handicap intellectuel ?

Le système scolaire en FWB est si complexe qu'il n'est pas toujours évident pour les familles de s'y retrouver parmi les dispositifs existants. Tentons d'y voir plus clair.

Élèves en situation de handicap intellectuel



IPT = Intégration Permanente Totale. Il s'agit d'un mécanisme par lequel un élève scolarisé dans l'enseignement ordinaire peut bénéficier de plusieurs heures d'accompagnement individuel chaque semaine. Ces heures sont prestées par un professionnel de l'enseignement spécialisé dans le but de permettre à l'élève de poursuivre sa scolarité dans l'enseignement ordinaire. Comme son nom l'indique, l'élève est donc en intégration (**I**) dans l'enseignement ordinaire, de manière permanente (**P**) et pour l'ensemble de ses heures de cours (**T**).

Classe à visée inclusive = c'est un groupe classe de moins de 7 élèves à besoins spécifiques inscrits dans l'enseignement spécialisé de type 2 (porteurs ou non d'autisme) ou de type 3 (uniquement pour les élèves porteurs d'autisme) au sein d'une école de l'enseignement ordinaire. L'objectif premier pour les élèves qui participent à ce projet : une inclusion sociale et relationnelle en vue d'acquérir divers apprentissages.

AR = Aménagements raisonnables. Le droit à des aménagements raisonnables est garanti par les Nations Unies¹ et est inscrit dans notre législation (anti-discrimination). Selon Unia, « *les aménagements raisonnables sont des mesures appropriées, prises en fonction des besoins dans une situation concrète, afin de permettre à une personne présentant des besoins spécifiques d'accéder, de participer et de progresser dans son parcours scolaire* »².

ITT = Intégration temporaire totale. Ce dispositif a été supprimé en juillet 2020. Les ITT en cours avant cette date seront poursuivies jusqu'à leur extinction (transformées en IPT). Le budget de ce dispositif sera en partie consacré aux pôles territoriaux (voir page 44).

Individualiser les objectifs

À l'heure actuelle, quel que soit le système d'enseignement, les objectifs imposés aux élèves en situation de handicap intellectuel ne sont pas suffisamment individualisés. Pour notre association, un enfant qui ne peut pas réussir les épreuves certificatives (CEB, CE1D, CESS...) ne devrait pas être exclu des apprentissages généraux.

Renforcer la formation initiale et continue des enseignants

Les futurs enseignants doivent être d'avantage sensibilisés au handicap intellectuel et bénéficier de formations spécifiques pendant leurs études. Il existe cependant plusieurs modules qui pourront compléter leurs connaissances. Quelques exemples ci-dessous.

CREA-HELB :

- › Certificat interdisciplinaire en approche inclusive : personnes avec déficiences intellectuelles. + d'infos : www.crea-helb.be

DHEI asbl :

- › Le droit à l'éducation inclusive et aux aménagements raisonnables : la législation à l'épreuve de la réalité du terrain. + d'infos : www.dhei.be

Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) :

- › Développer l'estime de soi des élèves en situation de handicap.
- › Restons curieux. L'état des connaissances sur l'autodétermination (choix, projet personnel de l'élève en situation de handicap). + d'infos : www.ifc.cfwb.be

+ d'infos sur nos sensibilisations : fsa@inclusion-asbl.be

+ d'infos sur nos formations : cta@inclusion-asbl.be

1) Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées ratifiée par la Belgique en 2009

2) « À l'école de ton choix avec un handicap – les aménagements raisonnables dans l'enseignement » (p.11), Unia, 2019



Enseignement spécialisé : de quoi on parle ?

L'enseignement spécialisé permet de répondre aux besoins spécifiques d'enfants avec un handicap. Ce sont généralement des classes plus petites que la normale avec un enseignement quasiment personnalisé pour chacun. Les écoles d'enseignement spécialisé ont du personnel pluridisciplinaire afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques. Chaque école organise un ou plusieurs types d'enseignement.

Les différents types d'enseignement spécialisé

Types	Maternel	Primaire	Secondaire	S'adresse aux élèves avec
1	/	X	X	un handicap intellectuel léger
2	X	X	X	un handicap intellectuel modéré à sévère
3	X	X	X	des troubles du comportement
4	X	X	X	un handicap physique
5	X	X	X	une maladie ou convalescents
6	X	X	X	un handicap visuel
7	X	X	X	un handicap auditif
8	X	X	X	des troubles instrumentaux

Les démarches

Un élève ayant des difficultés à suivre l'enseignement ordinaire peut basculer dans un enseignement spécialisé à n'importe quel moment de l'année scolaire. Lorsqu'un enfant doit intégrer l'enseignement spécialisé, il doit être en possession d'une attestation d'orientation, rédigée par le médecin spécialiste qui préconise ladite orientation.

En primaire

L'enseignement primaire, aussi appelé fondamental, n'est pas organisé en années d'études comme l'enseignement ordinaire. L'enseignement spécialisé primaire est organisé en 4 niveaux de maturités¹. L'enseignement de type 2 ne possède pas les mêmes niveaux de maturité².

1) Apprentissages préscolaires, éveil des apprentissages scolaires, maîtrise et développement des acquis, utilisation des acquis

2) Acquisition de l'autonomie et de la socialisation, apprentissage préscolaire, éveil des apprentissages scolaires, approfondissement

Lorsqu'un élève a acquis les compétences d'un niveau de maturité, il peut alors passer au niveau suivant. Ce passage d'un niveau à un autre peut se faire à n'importe quel moment dans l'année. L'enfant peut fréquenter l'enseignement primaire spécialisé de 6 ans à 13 ans. Des dérogations sont possibles pour qu'il rentre à 5 ans ou qu'il puisse rester jusqu'à 14 ans.

En secondaire

En plus d'être organisé en types, l'enseignement secondaire spécialisé est également organisé en formes, permettant ainsi de prendre en compte le projet futur de l'élève.

- Forme 1 : Enseignement d'adaptation sociale. Le jeune pourra fréquenter un **centre de jour ou un service d'accueil de jour** à la sortie de sa scolarité.
- Forme 2 : Enseignement d'adaptation sociale et professionnelle. À la sortie de l'école, le jeune pourra normalement fréquenter une **Entreprise de Travail Adapté**.
- Forme 3 : Enseignement professionnel. Lorsque le jeune quitte l'école, il est censé rechercher un emploi ordinaire et donc se retrouver sur le marché du travail ordinaire. Des **aides à l'emploi** peuvent être octroyées pour inciter les employeurs à l'engager.
- Forme 4 : Enseignement général, technique, artistique ou professionnel. Le jeune peut rejoindre le marché du travail ordinaire.

Retrouvez toutes les écoles d'enseignement spécialisé et leurs spécificités sur le site internet [Enseignement.be](https://www.enseignement.be).

Une réforme des mécanismes d'orientation



L'enseignement spécialisé prend tout son sens quand il correspond réellement aux capacités et attentes de l'élève en situation de handicap. Nous constatons cependant que certains enfants y sont redirigés sans prise en considération suffisante de leurs réelles aptitudes : sur les 38 000 élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé à l'heure actuelle, beaucoup s'épanouiraient plus dans une classe à visée inclusive ou en inclusion scolaire dans l'enseignement ordinaire. Nous militons donc pour une réforme des mécanismes d'orientation vers l'enseignement spécialisé.



Dolorès, maman de Dorian : « nos enfants n'ont pas à s'adapter au monde »

Dolorès est la maman de Dorian, un jeune homme avec un Trouble du Spectre Autistique (TSA). Elle nous retrace le parcours scolaire de son fils, qui s'est complètement épanoui dans l'enseignement spécialisé, non sans obstacles au préalable. Récit.

Dorian, petit bonhomme à l'époque, avait été diagnostiqué comme étant atteint d'une maladie rare et orpheline : la sclérose tubéreuse de Bourneville. 16 ans plus tard, un nouveau diagnostic détermine finalement qu'il est porteur d'autisme.



Dorian et ses parents

Dorian avait du retard et beaucoup de difficultés. **Nous avons essayé des établissements scolaires ordinaires à plusieurs reprises qui étaient dévoués à l'aider mais cela a échoué** : les institutrices n'étaient pas formées pour aider des enfants comme lui, faute de moyens.

Nous avons ensuite visité une école spécialisée adaptée à Dorian, où il a fait un essai. Comme par magie, il y a tout de suite été compris et guidé comme il se doit. **Ses maternelles et primaires ont été formidables et ont tiré mon petit champion vers le haut.** Il a eu une autonomie inespérée, une communication simplifiée. Dorian a évolué.

La transition vers le secondaire a par contre été difficile. Il a été compliqué de trouver un établissement qui correspondait à ses besoins. Dorian a régressé dans le premier que nous avons essayé. Nous l'avons changé d'école et, au bout d'un an, la magie a de nouveau opéré. Il est maintenant pris en charge par une équipe de professionnels extraordinaires, des personnes qui aiment leur travail, qui ont une vraie vocation. Grâce à eux, Dorian a continué son petit bonhomme de chemin. Maintenant qu'il a 19 ans, sa sortie est imminente. Il devra donc bientôt intégrer un établissement spécialisé pour adultes.

Ne sous-estimons pas l'enseignement spécialisé : il faut juste trouver l'établissement qui correspond à nos attentes et à celles de notre enfant. **Ne vous arrêtez pas à une première mauvaise impression, continuez de vous battre** pour votre enfant qui fait la différence dans un monde ordinaire. Ce ne sont pas à nos enfants à s'adapter.



Et dans le secondaire ? Présentation d'Ados Pilifs

Véronique Didier et Nathalie Dieu, respectivement directrices de l'enseignement et de l'asbl de l'école spécialisée de type 2 Ados Pilifs, nous présentent leur structure, son organisation et leur vision de l'enseignement spécialisé.

Pour vous, quels sont les bienfaits de l'enseignement spécialisé ?

Il offre un enseignement adapté aux besoins spécifiques des élèves. Les méthodes et objectifs d'apprentissage sont définis en fonction de leurs besoins individuels (Plan Individuel d'Apprentissage) et dans le respect de leurs rythmes respectifs. Si l'enseignement spécialisé a tout son sens, il ne doit cependant pas se substituer aux possibilités d'inclusion dans l'enseignement ordinaire. L'orientation en enseignement spécialisé ne devrait donc pas se limiter aux typologies de handicap mais être pensée en fonction du bien-être de l'enfant.

Pourriez-vous brièvement décrire le parcours d'enseignement ?

Un focus tout particulier est mis sur la communication orale et/ou alternative afin que tous les jeunes puissent trouver un moyen de se faire comprendre. Les apprentissages sont orientés vers une application concrète et démontrent un intérêt pour leurs vies futures. Dans l'enseignement de type 2, il n'y a pas d'évaluation au sens où on l'entend dans l'enseignement ordinaire. Il s'agit davantage d'un pari sur l'apprentissage, dans le respect du rythme de chacun. Il y a un « temps propre au spécialisé » qui n'est pas le temps de l'enseignement ordinaire ! Il faut laisser du temps au temps pour que le jeune apprenne dans le respect de ses besoins et de ses différences. Dans notre école, la finalité est une insertion la plus harmonieuse possible en centres de jour et, pour certains jeunes, en Entreprise de Travail Adapté (ETA).

Quels objectifs fixez-vous et comment ?

Une « cartographie » de l'évaluation des apprentissages se reflète dans le PIA. Les évaluations régulières des compétences sont discutées en concertations et conseils de classe. Une évaluation des forces et des points d'amélioration des jeunes se dessine ensuite en concertation avec les parents. Ceci donne lieu à la détermination d'objectifs à atteindre qui sont transcrits dans le PIA. Les jeunes qui sont en mesure d'exprimer leurs objectifs sont invités à ces réunions. Pour les autres, parents et référents tentent d'identifier leurs attentes en observant leur comportement face aux activités proposées.

Quelle relation entretenez-vous avec les parents ?

Nous travaillons main dans la main avec les familles. Dès l'inscription d'un nouvel élève, nous mettons l'accent sur la nécessité d'une bonne communication, d'autant plus que certains enfants ne peuvent exprimer leur ressenti. Les parents choisissent surtout notre école pour sa spécificité et son savoir-faire. Malheureusement au vu du cruel manque de places dans les structures d'accueil, l'éventail de choix qui s'offre à eux est plus que réduit !

Engagez-vous du personnel pluridisciplinaire ?

La FWB nous octroie des heures pour engager du personnel paramédical (logopède, ergothérapeute, etc.). Elles sont malheureusement insuffisantes et nous devons engager du personnel sur fonds propres (essentiellement des éducateurs) afin d'assurer un soutien approprié au sein des classes et dans les lieux de vie.

Que pensez-vous de l'organisation actuelle du transport scolaire ?

Les jeunes qui fréquentent notre école viennent de toutes les communes bruxelloises et ne peuvent, dans la très grande majorité des cas, pas être autonomes dans leurs déplacements. Sans les transports scolaires, de nombreux parents se retrouveraient en difficulté pour concilier une activité professionnelle ou personnelle avec nos horaires d'accueil. Malheureusement la longueur des trajets est parfois fort (trop) importante. De plus, les défis sont multiples dans les transports scolaires : regroupement d'élèves en fonction des tournées et donc sans prise en compte de leurs sensibilités particulières, manque d'accompagnement pour des jeunes pouvant présenter des troubles du comportement, etc. Nous avons la chance de collaborer avec du personnel qui est là depuis plusieurs années, avec qui nous avons des échanges en cas de difficultés et qui a suivi volontairement une formation organisée en interne.

Quelles sont les perspectives d'avenir de vos élèves ?

Ce sont surtout les centres de jour qui offrent une perspective future à nos jeunes. Parfois, un engagement en ETA se profile. Le projet Transition-Insertion¹ est très riche et contribue très largement à l'organisation des stages en fin de cursus, au soutien des familles au niveau des démarches administratives ainsi qu'à la préparation à l'après-école. Avant le projet Transition-Insertion, nous étions sans ressources à ce niveau-là.

Ados Pilifs

- > **Pour qui ?** Adolescents avec autisme associé à une déficience intellectuelle modérée à sévère.
- > **Quoi ?** Enseignement spécialisé de type 2, formes 1 et 2
- > **Comment ?** Enseignement individualisé (classe TEACCH) et approche pluridisciplinaire
- > **Où ?** Neder-over-Heembeek
- > **Contact :** 0488 91 25 92



1) Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement spécialisé : <http://www.ccgpe-dgeo.cfwb.be/index.php?id=3453>



Transports scolaires : « je ne saurai jamais ce qu'il a pu se passer dans ce car. »

Vanessa est la maman de Ludivine, qui est en situation de handicap intellectuel. Elle nous relate ses – mauvaises – expériences avec le service de transport scolaire de sa fille.

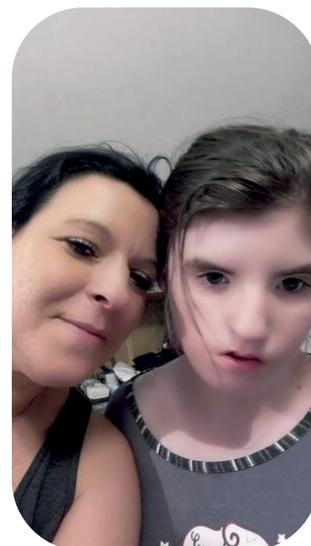
Ma fille, Ludivine, 15 ans à l'époque, fréquentait un internat et une école secondaire spécialisée. Elle effectuait les trajets entre les deux établissements en car, avec plusieurs autres enfants. Ils se sont rapidement avérés compliqués.

Cela ne se passait pas bien du tout avec le chauffeur. Au cours d'un trajet, Ludivine aurait enlevé son lange, ce qui lui aurait déplu. Il a du coup pris la décision d'interdire l'accès au bus à ma fille, sans jamais en référer à son employeur (ndlr : le TEC), qui n'était même pas au courant de l'incident.

Suite à ça, Ludivine a développé des gros troubles du comportement. Elle est devenue ingérable à l'internat et à la maison. Comme elle n'a pas accès à la parole, nous n'avons jamais su ce qu'il s'était réellement passé au cours de ce trajet école-internat. Elle a, suite à cela, dû être hospitalisée pendant un an et demi dans une unité spécialisée pour personnes présentant un double diagnostic.

Je ne saurais jamais ce qui a pu se passer dans ce car au retour de l'école mais, ce qui est certain, c'est que cela l'a fortement perturbée. L'accompagnatrice n'a jamais été remise en cause... mais était-elle présente ce jour-là ? Il était déjà arrivé, à de nombreuses reprises, que le chauffeur fasse le trajet seul avec les enfants.

Comment un chauffeur aussi peu sensibilisé et pas formé, qui n'a pas l'air de supporter les handicaps plus lourds comme celui de ma fille, se retrouve-t-il à convoier ce type de public ? Car je tiens à rappeler que ceux qui subissent le plus les trajets, et de loin, ce sont nos enfants : installés dans ces cars pendant des heures et des heures, sans pouvoir parler ni aller aux toilettes, en devant parfois garder leur manteau en plein hiver alors qu'il fait une chaleur étouffante...



Durées raisonnables et sensibilisation



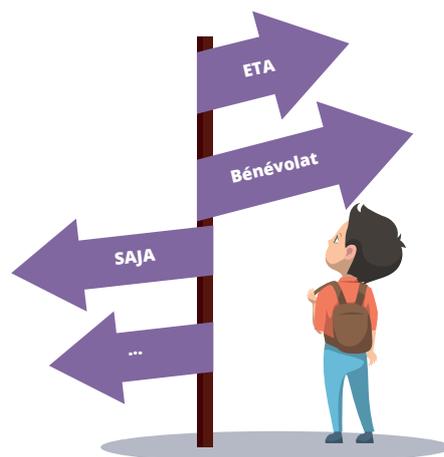
Le témoignage de Vanessa démontre encore une fois que l'organisation actuelle des transports scolaires entraîne des situations qui peuvent s'avérer dramatiques pour les enfants qui les subissent. Nous demandons que les déplacements en car soient adaptés aux spécificités de chacun et d'une durée raisonnable. Les chauffeurs doivent également être sensibilisés aux spécificités du handicap intellectuel.



Et après l'école ?

La transition entre l'école spécialisée et le marché du travail s'avère souvent difficile pour les élèves avec un handicap intellectuel. Notamment en cause : des qualifications pas toujours adaptées aux réalités du marché. Présentation et analyse.

Lorsqu'un jeune termine sa scolarité en enseignement spécialisé, plusieurs options s'offrent à lui, en fonction du diplôme ou de la qualification obtenue.



CESS et capacités

Oui

Formations
(baccalauréat, etc.)

Travail dans l'ordinaire,
avec ou sans aides accordées à l'employeur (en fonction du handicap et des reconnaissances).

Non

Pas de CESS mais une qualification :
Entreprise de Travail Adapté (ETA). Une autorisation du service Phare (Bruxelles) ou de l'AViQ (Wallonie) est nécessaire.

Pas de CESS et pas de qualification

Volontariat

Intégrer un Service d'Accueil de Jour pour Adultes (SAJA), aussi appelé Centre de Jour pour Adultes. Une autorisation du service Phare (Bruxelles) ou de l'AViQ (Wallonie) est nécessaire.

Les projets « Transition 15-25 ans »
14 services sont subsidiés par l'AViQ pour « offrir un soutien, un accompagnement et une bonne orientation à la sortie de l'école » aux élèves avec un handicap intellectuel (forme 1 et forme 2). Imp'ACT asbl, créée par Inclusion asbl, en fait partie. + d'infos : www.aviq.be.

Pas facile de trouver du travail...

L'AViQ et le service Phare proposent des aides à l'emploi. Celles-ci incitent normalement les entreprises à engager des personnes en situation de handicap mais, malgré cela, trouver un travail s'avère compliqué pour certains diplômés : les entreprises ne sont pas sensibilisées au handicap et ne connaissent pas les formations prodiguées dans l'enseignement spécialisé. Même les entreprises du service public, qui sont pourtant soumises à des quotas, n'engagent pas assez de personnes en situation de handicap. Elles ne sont, de plus, aucunement sanctionnées pour cela.

Les retours du terrain indiquent également qu'il y a peu d'adéquations entre les options organisées dans l'enseignement spécialisé - avec les qualifications qui en découlent - et la réalité du marché du travail (en ETA ou en entreprise ordinaire). Une meilleure communication entre les différents acteurs, des échanges réguliers, pourrait résoudre ce problème.

... un SAJA ou du volontariat non plus !

Une reconnaissance du service Phare ou de l'AViQ est nécessaire pour intégrer un SAJA. Une fois celle-ci dans la poche, multipliez, dès 18 ans, les candidatures : les listes d'attente sont longues et il faut s'y prendre le plus tôt possible pour avoir la possibilité de rapidement intégrer un service et ne pas rester sans occupations trop longtemps.

Les bénévolats peuvent également être compliqués à trouver. S'y prendre le plus tôt possible, avec l'aide d'un service d'accompagnement, permet de mettre toutes les chances de son côté.

Le choix reste néanmoins dans les mains de chaque jeune. Il doit se construire un projet de vie avec l'aide de ses parents et du corps professoral de son école. S'il a obtenu sa qualification mais qu'il se rend compte que le travail en ETA n'est pas pour lui, il peut toujours intégrer un volontariat ou un service d'accueil de jour par après.

Pour toutes questions concernant la transition entre l'école et la vie adulte, prenez contact avec notre service social : pga@inclusion-asbl.be.



Classe à visée inclusive : de quoi on parle ?

Une classe à visée inclusive est composée d'élèves à besoins spécifiques inscrits dans l'enseignement spécialisé au sein d'une école de l'enseignement ordinaire. L'inclusion se fait par leur participation à la vie de l'école, aux moments des repas, aux récréations, aux sorties scolaires...

Il peut y avoir **3 types de passerelles** entre les classes ordinaires et celles à visée inclusive :

- > **collective** → tous les enfants sont mélangés le temps d'une activité (peinture, découpage...). Chaque enseignant travaille avec les élèves de l'autre ;
- > **par petits groupes** → seule une partie de la classe à visée inclusive travaille avec l'enseignant de la classe ordinaire ;
- > **individuelle** → un élève de la classe inclusive se joint à la classe ordinaire.

Ces moments dits « d'accrochage » et leur fréquence sont réfléchis et choisis en fonction des besoins des élèves, des leçons prévues, de leur acquis et de leurs envies. Ils ne sont pas directement intégrés dans une classe de l'enseignement ordinaire mais participent pleinement à la vie de l'école. L'inclusion y est donc principalement sociale et relationnelle.

Un partenariat entre deux écoles

Une classe à visée inclusive est le fruit d'un partenariat entre deux écoles : c'est l'étroite collaboration entre deux types d'enseignement et d'expertise.

Les élèves restent encadrés par les professeurs et le personnel paramédical (logopède, kinésithérapeute, ergothérapeute...) de l'école spécialisée. Les professeurs des classes ordinaires sont sensibilisés et accompagnés par ceux de l'école spécialisée et d'autres organismes (asbl, universités, etc.). Ce type de classe permet donc aux enfants de recevoir l'accompagnement dont ils ont besoin tout en restant dans un milieu ouvert.

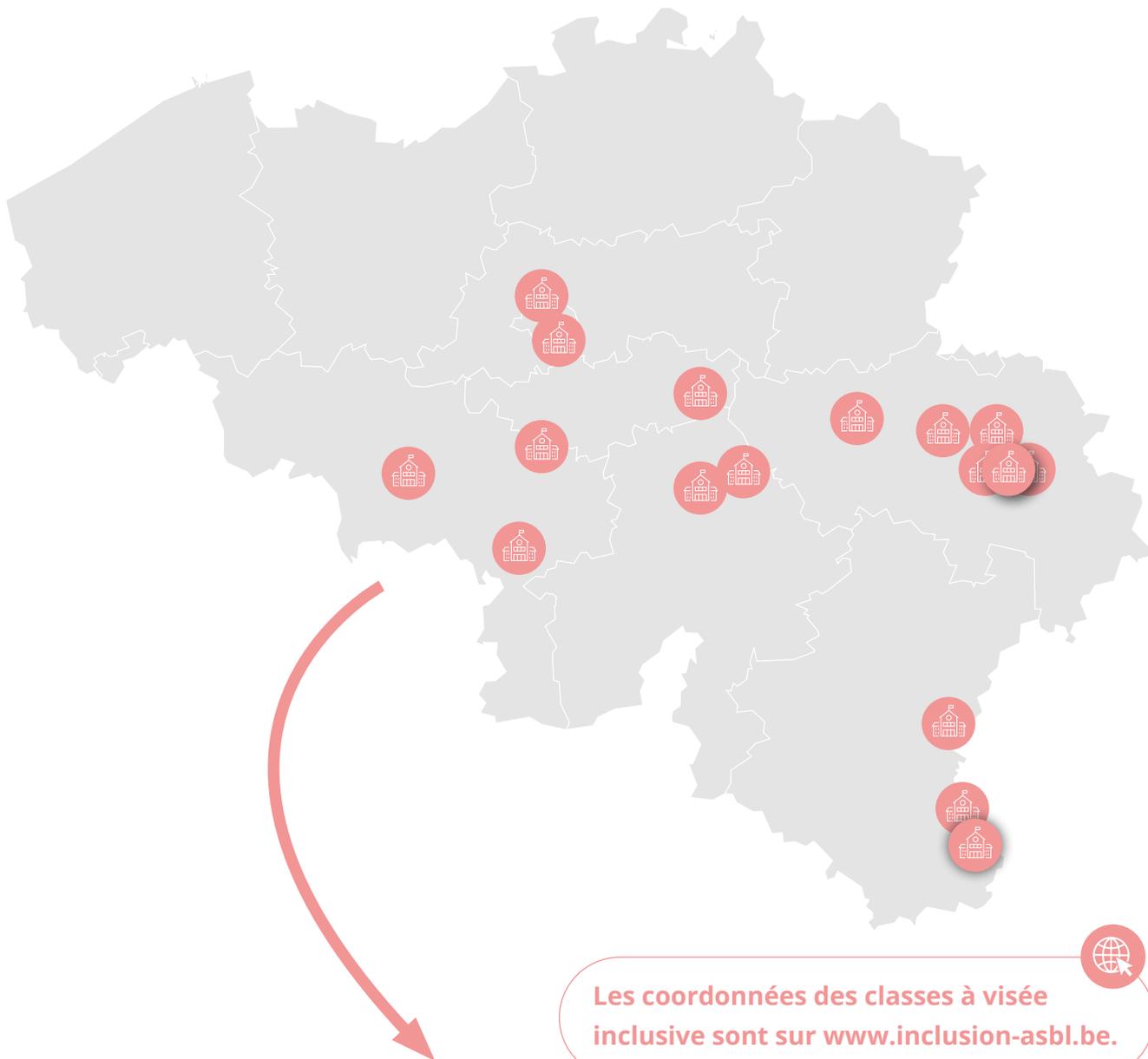
Qui peut fréquenter une classe à visée inclusive ?

Les classes à visée inclusive sont accessibles aux élèves de l'enseignement spécialisé de type 2 porteurs ou non d'autisme ou de type 3 pour les élèves porteurs d'autisme¹.

Combien de classes inclusives en Belgique ?

Actuellement (janvier 2021), 18 implémentations à visée inclusive existent en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un décret de 2020 octroie des financements afin de pérenniser ou de créer de nouvelles classes à visée inclusive.

1) Circulaire 7190 de la FWB : création des classes et implantations à visée inclusive



Les coordonnées des classes à visée inclusive sont sur www.inclusion-asbl.be.

J'aimerais inscrire mon enfant dans une classe à visée inclusive, que dois-je faire ?

Dans un premier temps il faut que votre enfant remplisse le critère de type. Les classes à visée inclusive ne sont accessibles qu'aux enfants scolarisés en type 2 et 3 (seulement pour ceux porteurs d'autisme). C'est le CPMS qui délivre l'orientation. Ce dernier pourra également donner son accord pour le projet de classe à visée inclusive.

Cependant, s'il donne un avis défavorable mais que les parents et professionnels scolaires souhaitent tenter le projet, cela est toujours possible.

Si les critères sont respectés, vous pouvez prendre contact avec l'école spécialisée qui organise la classe inclusive afin de rencontrer le personnel et visiter l'infrastructure. Si le projet vous convient et qu'il y a des places disponibles, l'inscription peut avoir lieu.



Alain Minne : « Une classe à visée inclusive, ce n'est pas juste les récréations et les repas en commun »

La classe de primaire à visée inclusive de l'Institut Notre-Dame (Je-mappes) est un succès : huit élèves issus de l'école spécialisée L'Espérance (Mons) y suivent une scolarité au même rythme que les autres enfants de l'établissement. Alain Minne, directeur de l'école spécialisée à la base du projet, nous présente l'origine de la démarche, les obstacles rencontrés et sa vision de l'inclusion.



Alain Minne, directeur de l'école spécialisée L'Espérance

Quand et comment avez-vous démarré le projet ?

L'idée a germé dans mon esprit à l'occasion des 40 ans du SUSA, en novembre 2017 : Ghislain Magerotte (ndlr : professeur émérite à l'UMons, membre d'Inclusion et ardent défenseur de l'école inclusive) y a présenté les classes à visée inclusive et cela m'a tout de suite attiré. J'avais, de plus, entièrement confiance en Monsieur Magerotte qui connaît notre établissement depuis qu'il a accompagné la création de notre classe pour enfants en situation de « polyhandicap » à L'Espérance.

J'ai contacté Madame Perrine Malaise, directrice de l'Institut Notre-Dame, pour lui proposer un partenariat dans le lancement de ce projet. Après un temps de réflexion très court, elle m'appelait pour me donner son accord ! Mon choix de l'Institut Notre-Dame et de Madame Malaise n'a pas été un hasard : je savais qu'elle et son personnel pédagogique étaient déjà sensibilisés au handicap et aux aménagements raisonnables.

Nous avons donc préparé ensemble la présentation de ce projet, avant d'aller rencontrer nos Pouvoirs Organisateurs respectifs. En tant que directeurs d'écoles, nous devons les convaincre du bien-fondé de notre projet. Ils ont accepté très rapidement et, en septembre 2018, la classe à visée inclusive accueillait ses trois premiers élèves.



Perrine Malaise, directrice de l'Institut Notre-Dame

Quelles ont été vos motivations ?

Ma motivation première était assez pragmatique : la création des pôles territoriaux¹ était déjà en marche et je me suis dit que mon école spécialisée allait devoir proposer de nouveaux services, pour compenser l'éventuel retour des enfants type 8 dans les classes ordinaires (actuellement, 30 % de la population de mon école relève de l'enseignement de type 8).

Et les éventuels obstacles rencontrés ?

Nous avons eu, Madame Malaise et moi-même, très peu de temps pour lancer le projet. Il fallait absolument arriver à convaincre les partenaires (les deux Pouvoirs Organisateurs, les équipes des deux établissements, les parents de l'Institut Notre-Dame) du bien-fondé de celui-ci. Pour l'équipe pédagogique de l'Institut, c'était un grand challenge. Il y a eu des craintes, ça oui, mais

1) Vaste projet de réforme de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles visant notamment à supprimer l'enseignement de type 8 dans les écoles spécialisées pour inclure les enfants qui en bénéficient dans l'enseignement ordinaire. Pour plus d'informations, voir p. 44.

pas de refus. Nous avons sollicité le SUSA pour que ses équipes viennent sensibiliser les enseignants aux spécificités de l'autisme. Cela permettait à chacun de balayer les éventuelles craintes qui pouvaient subsister. Aujourd'hui, je suis persuadé qu'aucun ne souhaiterait revenir en arrière.

La réaction des parents de l'Institut Notre-Dame a été de la même veine : nous avons organisé une réunion avec une trentaine d'entre eux pendant laquelle les inquiétudes tournaient plutôt autour de la question des moqueries éventuelles qui pourraient être adressées aux enfants en situation de handicap de la part des autres élèves. Cela n'a jamais été le cas, notamment grâce aux sensibilisations du SUSA, également proposées aux enfants de l'école. Jamais aucun parent n'a émis d'objection quant à la création de la classe à visée inclusive.

La mise en route a été laborieuse, les quatre premiers mois nous n'avions que trois enfants et cela nous inquiétait très fort. Petit à petit, le bouche à oreille a fonctionné et nous avons collaboré avec différents services : l'hôpital Saint Luc à Bruxelles, la structure des Aubans à l'hôpital Saint-Joseph de Mons et le SUSA, également à Mons.

Comment la classe s'organise-t-elle ?

Concrètement, L'Espérance loue un local à Notre-Dame pour y organiser une classe inclusive. Celle-ci compte cette année huit élèves relevant de l'enseignement de type 2, avec une organisation comme sur le site de Mons. Ils sont encadrés par deux enseignantes de L'Espérance (1 temps plein et demi). Les enfants sont également suivis par une logopède, une kinésithérapeute et le professeur d'éducation physique de L'Espérance.



Chaque élève bénéficie d'un espace personnel pour pouvoir mieux se concentrer et avancer à son propre rythme.

Une classe à visée inclusive, ce n'est pas juste les récréations et les repas en commun, c'est bien plus que cela. Toutes les activités sont pensées à l'avance. Il y a trois types de passerelles entre les classes ordinaires et celle à visée inclusive : collective, par petits groupes et individuelle. Lors de chaque passerelle, une enseignante accompagne l'enfant dans la classe qui l'accueille. Un partenariat avec l'enseignante de l'école ordinaire se met en route pour aboutir à un co-titulariat. Même si ce n'est pas trop d'actualité pour le moment avec la Covid-19, la classe à visée inclusive participe également aux sorties scolaires. Dès la première année de fonctionnement, les classes de 5^e et de 6^e année ont demandé que notre classe inclusive les accompagne trois jours en classe de mer. C'était déjà une des premières grandes réussites de ce projet !

Les bénéfices tirés de l'initiative semblent multiples. Vous confirmez ?

Absolument. Et pour tout le monde. Pour les enfants relevant de l'enseignement de type 2, pouvoir évoluer au sein d'une école ordinaire leur apporte, à mon sens, beaucoup de positif. Nos trois principaux objectifs restent l'autonomie, la socialisation et la communication.



La journée est organisée en fonction de chacun. Chaque activité est expliquée.

Suite à la page 27 →

Les écoles pour les élèves avec un handicap intellectuel



Chaque enfant doit pouvoir **choisir** son école avec ses parents.

Inclusion pense que c'est important.



Pour l'instant c'est encore difficile pour des enfants avec un handicap intellectuel de choisir leur école.

Parfois l'école du quartier ne veut pas accueillir les enfants avec un handicap intellectuel.



Parfois les enfants doivent faire beaucoup de kilomètres pour aller à l'école.



Il y a plusieurs sortes d'enseignement pour les enfants qui ont un handicap intellectuel.

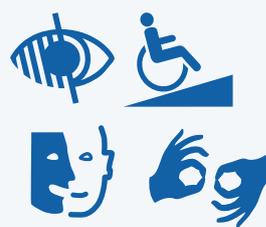
Toutes les solutions sont bonnes si elles correspondent à l'enfant.

Mais toutes les solutions ne sont pas accessibles pour tous les élèves.



L'enseignement spécialisé

Une école spécialisée accueille des enfants avec un handicap. Chaque handicap est différent donc chaque école est différente.



Dans ces écoles,

- il y a moins d'enfants dans les classes. Le professeur adapte les cours à chaque enfant.
- des logopèdes, des kinés... aident les enfants qui ont des difficultés.



Si un enfant a des difficultés dans une école ordinaire il peut aller dans une école spécialisée.

Pour aller dans l'école spécialisée il faut l'accord d'un médecin spécialiste qui connaît bien les difficultés de l'enfant.



En **primaire**,

il y a différentes classes en fonction du niveau des enfants.

Dans le **secondaire**,

l'école spécialisée est organisée en différentes formes en fonction du niveau des jeunes.

La forme 1 c'est pour préparer les jeunes à aller dans des centres de jour après l'école.

La forme 2 c'est pour préparer les jeunes à travailler dans une entreprise de travail adapté (ETA).
Les formes 3 et 4 c'est pour préparer les jeunes à trouver un travail.



La classe à visée inclusive

Il y a des classes spécialisées dans certaines écoles ordinaires.

Les enfants qui ont un handicap vont dans cette classe mais ils sont mélangés avec les autres enfants à plein de moments :

- les repas, la récréation, les sorties...
- pour certaines activités ou certains projets.



Parfois toute la classe inclusive participe.

Parfois un petit groupe.

Parfois un seul enfant.



Les élèves peuvent avoir de l'aide de logopèdes, kinés... mais ils participent à la vie de l'école ordinaire.

Pour faire une classe inclusive il faut la participation de deux écoles qui vont travailler ensemble : l'école spécialisée et l'école ordinaire.



Les enfants restent inscrits dans l'enseignement spécialisé.

Il y a 18 classes à visée inclusive en Wallonie et à Bruxelles.

Ecole inclusive

C'est une école qui accepte tous les enfants même quand ils ont un handicap.

On dit alors que l'école est **accessible à tous**.



L'école s'adapte aux difficultés de chaque enfant.

Elle propose des **aménagements raisonnables**.

Ça veut dire mettre des choses en place pour que l'enfant puisse aller à l'école même si il a des difficultés.

Par exemple, avoir un ordinateur qui lit à sa place.



Pour l'instant il y a très peu d'écoles inclusives en Belgique.

Inclusion trouve qu'il faudrait plus d'écoles inclusives pour permettre aux familles qui veulent cette solution de pouvoir y inscrire leurs enfants.

Les enfants et le personnel pédagogique de Notre-Dame, ensuite, qui adoptent un regard différent sur le handicap. Pour tous, la classe inclusive fait aujourd'hui partie intégrante de l'Institut.

Les parents des enfants de la classe inclusive, enfin, qui profitent également d'un environnement « inclusif » : cela leur fait du bien de se sentir intégrés dans un milieu qui ne fait pas la part-belle à la différence de leur enfant.

Comment va évoluer le projet dans le futur ?

Nous nous sommes dit il y a peu avec Madame Malaise qu'il serait vraiment dommage que les enfants qui ont bénéficié de notre classe primaire à visée inclusive retournent dans le circuit classique de l'enseignement secondaire (ndlr : dans une école spécialisée traditionnelle). Le premier enfant de cette classe devra être orienté dès l'année prochaine. Nous avons donc contacté deux écoles secondaires de la région pour leur proposer de mettre sur pied un projet similaire au nôtre. Ils en sont au stade embryonnaire mais la classe pourrait peut-être voir le jour en septembre 2022.

Madame Malaise et moi-même sommes convaincus que les classes à visée inclusive peuvent être une solution de demain. Nous répondons donc toujours présents quand nous sommes sollicités pour venir présenter le projet à qui est intéressé.

En conclusion, ce type de classe spécialisée est une grande avancée dans l'inclusion des enfants relevant de l'enseignement de type 2. Tous les regards changent, ceux des parents, des enfants et des professionnels. Les esprits s'ouvrent, la bienveillance s'installe. Il est à souhaiter que ce projet se développe grandement au sein des établissements et des différents réseaux, que des équipes se mettent en route sur ce chemin de l'inclusion.



Chaque progrès est souligné et mis à l'honneur.

L'école d'enseignement spécialisé l'Espérance

- > **Où ?** À Mons.
- > **Quoi ?** Enseignement spécialisé de type 2 (maternel et primaire). 185 enfants.
- > **Par qui ?** 45 membres du personnel (enseignement et paramédical)
- > **Particularités :** jardin pédagogique, classe TEACCH, développement du numérique...

Inscriptions (toute l'année) et renseignements : ecolesperance@gmail.com.



Virginie, maman de Lorian : « c'est un système qui nous semblait - et qui nous semble toujours - idéal pour notre enfant »

Lorian, 8 ans, est en situation de handicap intellectuel. Il présente notamment des difficultés pour s'exprimer et communiquer. Inscrit à l'école d'enseignement spécialisé du Grand Tour (Wavre), il fréquente une classe à visée inclusive au sein de l'école ordinaire des Coquerées (Ottignies). Rencontre avec Virginie, sa maman.



Quand et comment Lorian est-il arrivé dans une classe à visée inclusive ?

En maternelle, Lorian a fait sa rentrée dans la même école que son grand-frère, aux Coquerées, une école ordinaire avec déjà des expériences inclusives.

En 2017, lors du passage en primaire, nous avons décidé que cela ne faisait plus sens de continuer dans cette voie-là. Lorian était loin des apprentissages que les autres enfants allaient pouvoir acquérir. Alors qu'ils débuteraient la lecture, Lorian, lui, apprendrait toujours les couleurs et les lettres.

Sur l'exemple d'un projet mis en place à Charleroi et après plusieurs recherches et visites d'écoles, j'en ai parlé à la directrice des Coquerées qui s'est montrée très sensible à la question. On a ensuite pris contact avec l'école spécialisée du Grand Tour qui, elle aussi, a vite été partante. Une fois le partenariat mis en place, on s'est retiré pour les laisser discuter et réfléchir ensemble aux aspects pratiques. En 2018, la classe était créée et s'est remplie rapidement.

Avez-vous rencontré des difficultés ?

Il y a eu certaines craintes lors de la mise en place du projet. Les écoles d'enseignement spécialisé peuvent parfois exprimer des peurs par rapport à leur avenir lorsqu'on commence à implémenter leurs activités dans l'ordinaire.

Les surveillants de l'école ordinaire avaient besoin de renforts pour les temps de garderie. On a donc mis en place un partenariat avec l'asbl Volont'R¹ pour avoir des aides bénévoles pour ces périodes.



On s'est aussi mobilisé pour lever des fonds afin d'acheter du matériel et de financer, par exemple, des séances de massage, ou des leçons de musique pour que nos enfants suivent les cours en même temps que les élèves de l'ordinaire.

Globalement, tout s'est assez vite et bien combiné. On était conscient que cela présentait une petite révolution pour certaines personnes. Apporter des aides, comme celles citées plus haut, c'était leur dire : « on reconnaît qu'on vous met au défi pour faire quelque chose que vous n'avez pas demandé ».

1) www.volontr.be

Quelles ont été vos motivations ?

La classe à visée inclusive, c'est un système qui nous semblait - et qui nous semble toujours - idéal pour notre enfant. Il lui permet de bénéficier d'apprentissages adaptés, ce qui commençait à poser problème dans l'enseignement ordinaire. Lorian avait aussi besoin de temps communs avec des enfants sans handicap.

La force de l'exemple est, je pense, un élément-clé d'un système plus inclusif. Je m'explique : un enfant qui était dans le spécialisé revenait de l'école en se frappant la tête de manière répétitive parce que son meilleur copain faisait cela. On se rend alors compte que c'est en voyant les autres enfants - qui ne se comportent bien sûr pas parfaitement - que l'enfant en situation de handicap intellectuel adopte, par mimétisme, certains réflexes sociaux. Je pense que regrouper les enfants au sein de classes d'enseignement spécialisé est une forme de renoncement à une inclusion plus tard.



Quelles peuvent être les peurs en tant que parent ?

Il peut y avoir la peur de rentrer dans un projet non-pérenne et qu'après 6 mois la classe n'existe plus. Pour certaines classes, la question du maintien a vraiment été présente mais elles ont toutes tenu !

Dans certaines régions, certains intervenants, comme le PMS ou l'enseignement spécialisé, peuvent tenir le discours que l'enfant a besoin d'un cadre plus sécurisant que ce que la classe à visée inclusive pourra offrir. Si on ne se sent pas soutenus, c'est difficile pour les parents d'aller dans le sens contraire de l'avis de « spécialistes ». Parfois, vouloir garder son enfant dans l'ordinaire est présenté par les thérapeutes comme une forme de déni de la part des parents par rapport au handicap de leur enfant. Pour moi, c'est très clair et je le vois davantage comme une acceptation : on fait avec !

L'école inclusive et Lorian, ça ne collait pas ?

Lorian était très heureux pendant ses maternelles mais, selon moi, le système avait ses limites. Je suis favorable à l'inclusion mais, pour Lorian, dans le système actuel, ça aurait été violent ; pour lui, pour son institutrice et pour les autres élèves. Idéalement, on aimerait tous que nos enfants soient dans des classes de huit élèves avec deux professeurs où on pourrait du coup inclure un enfant comme Lorian. Mais dans le système actuel, avec les moyens dont on dispose, la classe à visée inclusive était la meilleure solution.

Comment la classe s'organise-t-elle ?

Elle est gérée par deux institutrices du spécialisé (présentes quasiment à temps plein). Il y a toujours 2 personnes qui encadrent la classe. Il y a aussi une logopède à mi-temps et une surveillante sup-

plémentaire qui renforcent le dispositif. Globalement, c'est le même groupe d'enfants qui évolue d'année en année.

Les enfants ont donc leur classe à eux avec des temps communs (récrés, repas, garderie...). Selon ses capacités, chaque enfant va passer quelques heures dans les autres classes (qui ne correspondent pas toujours à leur groupe d'âge). Par exemple, Lorian va dans une autre classe pour la gym, pour la musique, pour des séances de massage, pour des temps de bricolage et de dessin. D'autres enfants rejoignent les autres classes pour faire de la lecture.



Comment se passent les échanges entre les élèves ?

Cela dépend des élèves et des capacités de chacun. Un élève de la classe de Lorian jouait au foot avec les autres à tous les temps communs. Mais il y a aussi un élève plus en retrait car c'est plus difficile pour lui au niveau de la gestion des stimulations sensorielles.

Les élèves de l'ordinaire sont-ils sensibilisés ?

C'est la volonté de l'école de ne pas en faire quelque chose de trop explicite. Les enfants, de manière générale, s'adaptent et on leur complique parfois les choses à trop donner d'explications. Tout se fait assez naturellement.

Bien sûr, il y a des temps de réflexions pour aborder la différence au cours de l'année ou quand une difficulté spécifique est rencontrée, comme de la moquerie. Les enseignants ont créé des visuels affichés dans l'école. Ils font aussi des marches parrainées pour des associations d'aide aux personnes en situation de handicap.

Existe-t-il des failles à ce système ?

La situation sanitaire actuelle a fortement limité l'inclusion car les enfants restent en bulle et sont peu mélangés. Et le système est encore difficile à stabiliser car il reste lié à la volonté individuelle. Si la direction change, si les professeurs changent, tout peut basculer. On ne peut pas faire de l'inclusion dans toutes les classes car certains professeurs n'ont pas envie, se sentent mal à l'aise ou peu outillés. Les classes à visée inclusive sont encore perçues comme révolutionnaires et ne sont pas encore inscrites dans la continuité et la routine de l'enseignement.

Et le secondaire, vous y pensez déjà ?

Oui ! Il y a plusieurs difficultés dans le secondaire auxquelles il faut réfléchir mais pour lesquelles il existe des solutions. L'écart dans les apprentissages entre les élèves de l'enseignement secondaire général et nos enfants est plus important. Les temps d'accrochage sont plus limités. Les équations, la géographie, etc. sont des apprentissages bien éloignés de ce que Lorian fera à ce moment-là. La solution peut être de trouver une école avec une orientation professionnelle ou plus artistique. Pour Lorian, nous envisageons de prendre contact avec une école de Court-Saint-Étienne qui organise des ateliers créatifs les jeudis après-midi (peinture, photographie, cuisine...). Ceux-ci pourraient

constituer des moments d'accrochage. Dans une école de Herve avec une classe à visée inclusive, les élèves du secondaire font une pièce de théâtre ensemble. Ceux à besoins spécifiques s'occupent aussi des commandes de sandwich pour l'école.



La mise en place pratique est plus complexe puisque les professeurs sont différents en fonction des matières. C'est donc une toute autre organisation si les professeurs doivent faire des allers-retours entre l'école ordinaire et l'école spécialisée pour quelques heures. À Herve, ils ont créé deux groupes qui viennent en alternance dans l'école ordinaire, ce qui leur permet de suivre les cours qui ne peuvent pas être déplacés au sein de l'école spécialisée.

Des conseils pour les parents ?

C'est super important que chaque parent puisse faire son propre chemin de réflexion pour prendre les bonnes décisions. La classe à visée inclusive ne sera pas le bon projet pour tous les enfants. Il faut pouvoir voir l'enfant comme il est, avec son potentiel et ses difficultés. Un suivi psy, ça peut aider !

C'est enrichissant de pouvoir discuter avec d'autres parents qui pourront expliquer ce que c'est concrètement, les soutenir s'ils veulent créer un projet similaire près de chez eux (comment on a fait, quels arguments on a utilisés, etc.) ou les renseigner sur les places disponibles dans telle ou telle classe.

L'asbl All-in

Virginie et d'autres parents se sont rassemblés au sein d'une asbl pour soutenir les projets de classes à visée inclusive et proposer d'autres initiatives renforçant l'inclusion des enfants à besoins spécifiques : répertorier les activités extra-scolaires accessibles et les services d'aide, sensibiliser les écoles, soutenir les projets...

- > www.all-in-asbl.be
- > 0485 30 66 87





École inclusive : de quoi on parle ?

Qu'entend-on exactement par « école inclusive », « accessibilité » ou « aménagements raisonnables » ? Quelle est la portée des termes ? Décryptage.

Pour notre association, le droit à l'éducation inclusive désigne le droit de TOUS les enfants, dont ceux porteurs d'un handicap intellectuel, de participer à l'école ordinaire. L'école est dans l'obligation d'accepter l'élève en tenant compte de son intérêt supérieur, ainsi que de ses capacités et de ses besoins éducatifs. C'est l'école qui s'adapte aux besoins de l'élève et pas l'inverse. De cette manière, on tend à atténuer les barrières dans l'environnement de l'enfant qui le placent en situation de handicap.

L'école inclusive consiste donc en la combinaison de deux notions : accessibilité universelle ET aménagements raisonnables. Chaque élève doit pouvoir évoluer positivement et prendre une part active dans la vie de l'école.

L'école inclusive, cela veut donc dire que la Belgique doit, à long terme, se diriger vers un enseignement unique : fusionner l'ordinaire et le spécialisé en un seul système.

On en est loin : notre association estime que le [Pacte pour un Enseignement d'Excellence](#) qui régit l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a une vision beaucoup trop restreinte de l'école inclusive. Il ne prévoit pas d'adaptation et de soutien suffisants pour rendre l'école ordinaire accessible à tous, en ce compris aux enfants avec un handicap intellectuel.

Accessibilité universelle ?

C'est l'accès à tout, pour tous. La réponse aux besoins des personnes en situation de handicap intellectuel passe - trop - souvent par la création ou le recours à des services spécialisés, qui ne sont pas toujours la réponse adéquate aux demandes ou besoins spécifiques.

Aménagements raisonnables ?

Le droit à des aménagements raisonnables est garanti par les Nations Unies¹ et est inscrit dans notre législation (anti-discrimination).

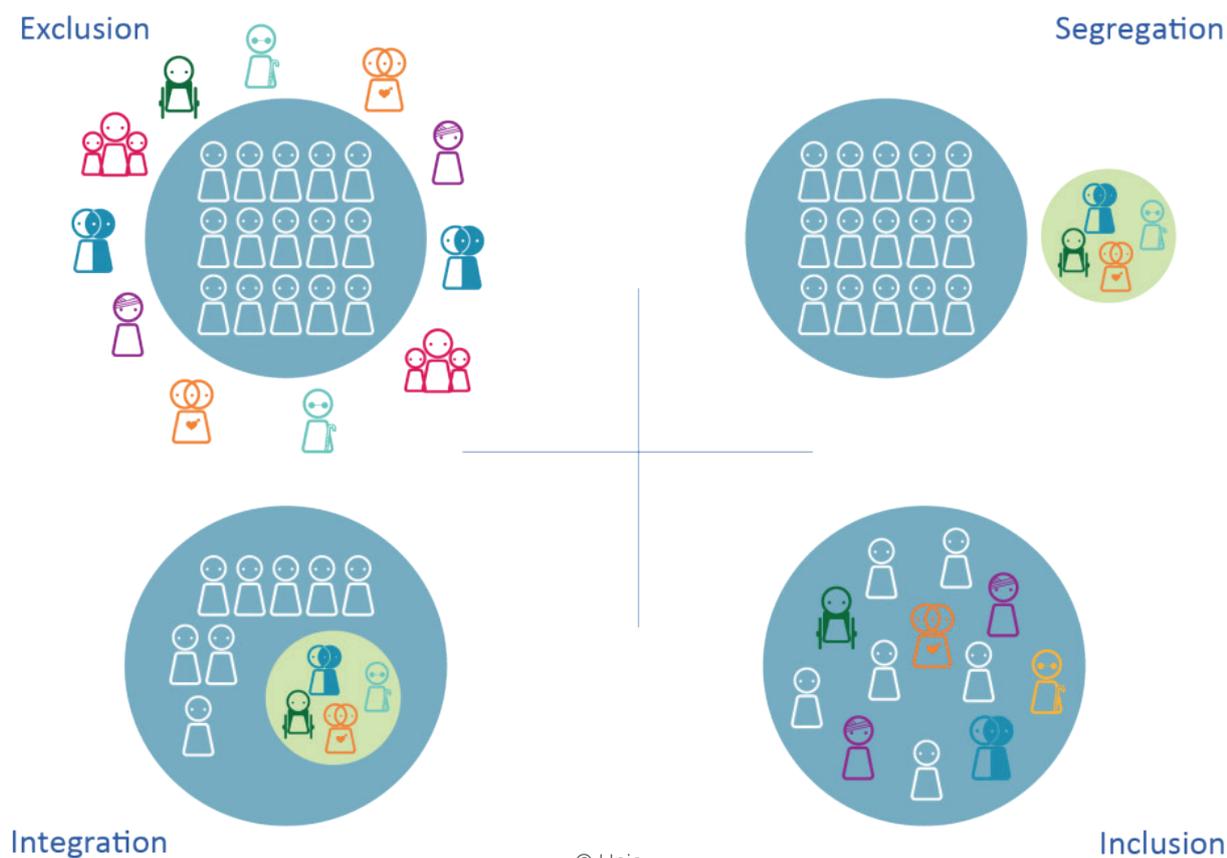
Selon Unia, « *les aménagements raisonnables sont des mesures appropriées, prises en fonction des besoins dans une situation concrète, afin de permettre à une personne présentant des besoins spécifiques d'accéder, de participer et de progresser dans son parcours scolaire*² » .

1) [Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées ratifiée par la Belgique en 2009](#)

2) « À l'école de ton choix avec un handicap – les aménagements raisonnables dans l'enseignement » (p.11), Unia, 2019

L'inclusion scolaire ≠

- › L'exclusion : aucun droit à l'éducation
- › La ségrégation : les élèves avec un handicap sont orientés vers un enseignement séparé
- › L'intégration : les élèves avec un handicap sont acceptés dans les classes ordinaires mais ne reçoivent aucun soutien et doivent eux-mêmes s'adapter à l'environnement



Précisions du Comité des droits des personnes handicapées

Le Comité¹ a récemment fourni des informations plus détaillées² concernant le droit à l'éducation inclusive, qu'il considère comme « *fondamental pour tous les apprenants* ».

Il explique qu'on « *parle d'inclusion dans le cas d'un processus de réforme systémique, impliquant des changements dans les contenus pédagogiques, les méthodes d'enseignement ainsi que les approches, les structures et les stratégies éducatives, conçus pour supprimer les obstacles existants, dans l'optique de dispenser à tous les élèves de la classe d'âge concernée un enseignement axé sur l'équité et la participation, dans un environnement répondant au mieux à leurs besoins et à leurs préférences* ».

1) Le Comité des droits des personnes handicapées est un organe des Nations Unies composé d'experts indépendants qui surveille l'application de la Convention par les États membres

2) Observation générale n°4 – Septembre 2016

Pour aller plus loin...

- Unia a publié une brochure balisant la mise en place d'aménagements raisonnables dans l'enseignement : « À l'école de ton choix avec un handicap : les aménagements raisonnables dans l'enseignement ». La brochure a été traduite en langage FACile à Lire et à Comprendre (FALC) avec l'aide de notre association.
- Inclusion a également publié en 2019 le Mémoire « Vers une scolarité inclusive pour les élèves avec un handicap intellectuel » disponible en libre téléchargement sur notre site internet.



© Unia



Saphir asbl : rencontre avec Maité Legrand, Noémie Zilberberg et Mathilda Huys

Le Saphir est un service d'accompagnement agréé qui travaille essentiellement avec les familles d'enfants porteurs de trisomie 21. Il accompagne également des enfants avec une dysphasie. Il est agréé pour travailler avec des jeunes jusqu'à l'âge de 23 ans.

« Nous travaillons à la demande des parents. Ce sont eux qui nous sollicitent pour trouver une crèche, une école ou un soutien à domicile. Nous entretenons les contacts avec plusieurs établissements que l'on recommande. Chaque suivi est différent. Au début du projet, on fonctionnait essentiellement avec 2-3 écoles qui ont vite été un peu submergées. Heureusement, les choses évoluent et nous pouvons aujourd'hui compter sur un réseau plus élargi, même si nous récoltons encore parfois des refus (de la part des écoles plutôt que des crèches).



Panorama des accompagnements du Saphir

On essaie de mettre des choses en place pour que tout le monde intervienne de la meilleure façon, dans une optique d'accompagnement global. L'accompagnateur va être entre contact avec le thérapeute de l'enfant, le kiné, la logopède, la crèche ou l'école, etc. Cela permet de faire le lien entre ce qu'il se passe à la maison et à l'extérieur.

On ne force pas l'inclusion, mais on veut qu'elle soit possible pour toute famille qui le souhaite. Chaque projet de vie est différent, qu'il soit centré sur l'inclusion scolaire ou sur l'enseignement spécialisé. Les familles ne savent pas toujours ce qu'elles souhaitent, on les oriente pour les aider à faire leur choix et leur montrer les possibilités, on va visiter des écoles avec eux, etc. Nous sommes clairs avec eux sur les bénéfices de chaque type d'enseignement. »

Un suivi professionnel hebdomadaire...

Noémie est logopède, Maïté est institutrice maternelle et Mathilda est institutrice primaire et orthopédagogue. La première travaille en tant qu'accompagnatrice tandis que les deux autres sont focalisées sur l'aide pédagogique.

Elles n'interviennent, du coup, pas de la même façon dans les suivis : Noémie effectue un travail plus global (coordination des interventions des professionnels, gestion quotidienne du handicap, guidance, écoute...) tandis que Maïté et Mathilda se concentrent sur le travail spécifique et pédagogique, en adéquation avec les capacités de l'élève (création du PIA, etc.).

Noémie visite les écoles environ une fois toutes les trois semaines : elle observe et échange avec l'instituteur pour lui apporter un maximum de soutien. Maïté et Mathilda, quant à elles, sont dans les classes à raison d'une demi-journée par semaine : elles viennent à horaire fixe, définissent des objectifs communs avec le personnel pédagogique, interviennent dans l'élaboration du PIA trimestriel...

Les équipes du Saphir peuvent également intervenir de manière plus ponctuelle, pour des sorties scolaires ou des visites pédagogiques. Elles s'adaptent et n'ont pas d'horaire fixe.

...malgré des ressources limitées.

Maïté et Mathilda sont en mesure d'accompagner huit enfants en situation de trisomie 21 chacune... alors que le Saphir en suit une quarantaine au total ! Le calcul est vite fait : le service n'a pas les ressources nécessaires pour assurer le suivi complet de toutes les familles en demande.

Contactez le Saphir

- > www.saphir-bruxelles.be
- > Avenue Joseph Baeck, 76/29 – 1080 Bruxelles
- > 02 411 37 43
- > info@saphir-bruxelles.be





Christine Dufour, On souffle dans ton dos : « quelque part, on ne devrait pas exister »

Christine Dufour est la fondatrice et présidente de l'asbl « On souffle dans ton dos », une association qui met des aides spécifiques en place pour soutenir les enfants en situation de handicap, notamment à l'école. Elle nous présente son association, sa vision de l'inclusion scolaire, ses combats, ses victoires, ses « coups de gueule »... Rencontre.

Quels sont vos débuts ?

Je suis maman de six enfants et ma cinquième, Lisette, est en situation de handicap. Elle a des troubles autistiques, une déficience intellectuelle et un retard global de développement. C'est grâce à Lisette que l'association a vu le jour en 2016.

Elle était accompagnée un demi-jour par semaine par un Service d'Aide Précoce en première maternelle. Tout s'est subitement arrêté quand l'accompagnante est tombée enceinte. J'ai donc lancé un appel sur Facebook à la recherche d'un bénévole prêt à s'investir une demi-journée par semaine dans la classe de Lisette.

J'ai très vite eu beaucoup de retours positifs qui m'ont incitée à lancer une asbl mettant en lien les familles en demandes et les personnes généreuses prêtes à leur accorder du temps.



Lisette, la fille de Christine Dufour, grâce à qui l'association a été créée

Quel est le rôle de votre asbl ?

C'est favoriser l'inclusion scolaire d'enfants porteurs de handicaps dans les écoles d'enseignement ordinaire, principalement en maternelle et en primaire.

Nous fonctionnons avec des bénévoles qui s'investissent chacun auprès d'un ou plusieurs enfants, au minimum un demi-jour par semaine. Ils sont mobilisés dans des écoles à proximité de chez eux. Nous les formons et les coachons. Nous développons également des partenariats avec des stagiaires (ergothérapie, orthopédagogie, etc.).

Nous travaillons énormément avec les équipes pédagogiques des écoles afin d'apporter un accompagnement qui correspond au handicap, aux attentes, à l'âge, etc. de l'élève en situation de handicap. Nous sommes à l'écoute des parents et de la famille, qui connaissent parfaitement le vécu de l'enfant, son histoire.

Nous avons suivi 104 enfants en 2020 - 2021, dans le Hainaut, le Brabant wallon et à Bruxelles.

Qui initie le processus ? Et comment ?

Les familles doivent introduire une demande auprès de notre asbl. On sollicite ensuite un bénévole avant de contacter l'école pour lui proposer une première réunion avec les parents, la personne bénévole, ma collègue ou moi et toute personne concernée par la scolarité de l'enfant (CPMS, service d'accompagnement, thérapeute extérieur...). On y présente le projet et on y cible ensemble les objectifs à poursuivre.

Nous sommes devenues un peu combatives : nous savons que nous dérangeons parfois les directions d'écoles et les enseignants en militant pour l'inclusion scolaire, en leur présentant les aménagements à mettre en place pour accueillir l'élève en situation de handicap intellectuel et lui permettre d'évoluer à son propre rythme. Donc voilà, on a l'habitude de déranger... mais ça ne nous dérange pas (*rires*).

Si cela se passe vraiment mal, on ne désespère pas, on fait valoir les droits de l'enfant et on soutient les parents.

Comment se déroule l'accompagnement ?

Nous essayons de coordonner le projet d'inclusion, consultons les différents acteurs : nous organisons trois réunions sur l'année, pour permettre un suivi régulier et une évaluation en fin de parcours.

Notre intérêt premier c'est le bien-être de l'enfant : si nous remarquons qu'il est malheureux ou qu'il n'évolue plus du tout dans ses apprentissages on interpelle les parents pour qu'ils envisagent une réorientation. Mais nous souhaitons vraiment donner sa chance à chacun.

Comment financez-vous vos activités ?

C'est là que le bât blesse, forcément. Au début, pendant trois ans, j'ai été bénévole à temps plein. Nous avons réussi cette année à obtenir une subvention facultative¹ du cabinet de l'Enseignement. Elle va servir à nous rémunérer, ma collègue et moi, à hauteur d'un temps-plein et demi. À Bruxelles, le service Phare nous a également soutenus.

Nous avons renouvelé nos demandes pour l'année prochaine mais les énormes dossiers justificatifs prouvant que notre travail est légitime rendent l'exercice compliqué. Nous demandons aussi une participation aux familles, à hauteur de 40 euros par mois. Certains donnent plus et nous sommes compréhensifs avec ceux pour qui c'est difficile. Nous recevons aussi des dons. Caritas a mis un numéro de compte à notre disposition pour que nos donateurs puissent bénéficier de la déduction fiscale.

1) « Une subvention couvrant en tout ou en partie les frais de réalisation de votre projet à destination de l'Enseignement obligatoire » délivrée par le cabinet de la ministre de l'Enseignement Caroline Désir : <http://www.enseignement.be/index.php?page=28340>

Arrivez-vous à satisfaire toutes les demandes ?

Nous devons hélas refuser des suivis tous les ans. Nous avons presque déjà atteint notre maximum pour l'année prochaine et avons encore une cinquantaine d'enfants en attente. Nous préférons ne pas accepter les suivis qu'on ne pourrait pas assumer de manière optimale.

Nous ne pouvons même pas renvoyer les familles vers d'autres services car le peu qui existe est aussi débordé. Il manque tellement d'aide dans le domaine.

Avoir plus de moyens nous permettrait d'augmenter le nombre de suivis, d'accueillir d'autres spécialités (logopédie, psychomotricité, psychologie...) dans notre équipe d'ergothérapeutes, de développer une mallette pédagogique pour nos bénévoles, de sensibiliser les écoles et les enseignants...

Qu'est-ce qui doit selon vous changer dans le système éducatif ?

Plein de choses. Je pense qu'il faut notamment changer le système de cotations dans son ensemble. Arrêtons les bulletins. Le « socle de compétences » ? Mais quelle horreur ! Comment peut-on faire de l'inclusion scolaire avec cette épée de Damoclès au-dessus de la tête ? Certains enseignants ressentent une pression qui vient pénaliser leurs envies de mettre en place un projet inclusif. L'obligation de l'obtention du CEB met par exemple un terme à beaucoup de projets dans le secondaire. J'ai envie d'être positive par rapport à la création des pôles territoriaux mais je reste perplexe, j'ai l'impression que les choses ne vont pas changer en profondeur. Notamment en ce qui concerne les enfants en situation de handicap intellectuel. On n'y parle pas de la formation de base des enseignants, par exemple.

Votre mot de la fin ?

Une petite phrase rigolote que j'aime bien dire : « quelque part, on ne devrait pas exister ». Notre asbl fonctionne un peu comme un sparadrap sur un système complètement dysfonctionnel. On ne devrait pas devoir mettre en place du bénévolat pour soulager l'enseignant, pour soutenir les enfants.

Contactez On souffle dans ton dos

- > www.on-souffle-dans-ton-dos.be
- > «The Mug» : Place Pierre Delannoy 50 à 7850 Enghien
- > contact@on-souffle-dans-ton-dos.be
- > 0471 03 57 17 (privilégiez l'email)





Sophie Vanden Plas, Éducation Sans Limites : « l'inclusion, c'est l'école de demain »

L'asbl Éducation Sans Limites a accompagné pendant trois ans plusieurs élèves avec une trisomie 21 dans leurs parcours scolaires inclusifs respectifs. Malgré un travail unanimement salué, elle n'a pas pu assurer son financement à long terme et a provisoirement ralenti ses activités. Rencontre avec Sophie Vanden Plas, coordinatrice du projet.



Sophie Vanden Plas sur La Première pour le festival Out of the books. © RTBF

Quel a été le parcours de l'asbl ?

Tout a démarré il y a 4 ans à l'initiative de la maman de Belén, qui a 18 ans aujourd'hui. Tout simplement parce que mettre sur pied une asbl offrait plus de possibilités au projet d'inclusion scolaire qu'elle voulait créer pour sa fille. Elle est malheureusement décédée l'année où l'asbl a reçu un financement de trois ans de la part d'une fondation pour accompagner douze enfants porteurs de trisomie 21.

Nous avons très bien fonctionné jusqu'à l'année dernière où, en juin, le projet s'est arrêté, trois ans donc après les débuts. Nous savions dès le départ que la fondation ne nous renouvelerait pas son soutien au-delà de cette échéance. Nous avons donc cherché des financements pendant ces trois années, nous avons reçu des aides ponctuelles – notamment de Cap 48 – pour entre autres acheter du matériel, mais malheureusement jamais assez pour entièrement assurer la prise en charge. On voulait que cette dernière soit entièrement gratuite pour ne pas faire peser une charge financière supplémentaire sur les parents.

On nous a souvent « reproché », lors de notre recherche de subsides, de consacrer beaucoup de moyens pour soutenir un seul élève. L'aide que nous apportions était pourtant beaucoup plus large : le travail des orthopédagogues et les outils mis en place bénéficiaient à toute la communauté de l'école, pas seulement à un seul élève et à son professeur.

Même si l'activité est actuellement ralentie, que nous ne faisons plus de suivis, cela ne veut pas dire que le projet s'est arrêté définitivement : nous restons très présents lors des événements liés à l'inclusion scolaire, notre page Facebook est toujours vivante et active, nous répondons aux questions des familles ou professionnels en demande... C'est d'autant plus important qu'il existe peu de structures comme la nôtre alors que la demande des parents est constante.

Quel était votre rôle ?

Le projet, c'était vraiment d'accompagner les enfants porteurs de trisomie 21 en classe ordinaire, dans les écoles ordinaires. Nos trois orthopédagogues suivaient les enfants dans les divers apprentissages et proposaient des aménagements au personnel pédagogique pour que le projet d'inclusion puisse être le plus qualitatif possible.

Cela rassurait les établissements scolaires sollicités de se rendre compte que la famille était suivie par une structure comme la nôtre. Nous jouions le rôle de facilitateurs, propositions de l'aide, afin que les écoles se sentent épaulées. On n'a jamais eu de refus catégorique mais on a entendu beaucoup de craintes : de ne pas y arriver, de ne pas être outillés, etc.

Nous avons vite commencé à travailler avec les enseignants : les former, les accompagner et les rassurer. Nous avons dû mieux définir l'inclusion (la différence avec l'intégration, les aménagements raisonnables, etc.). Nous répondions à leurs questions et leur donnions des outils. Nous leur montrions qu'il était possible de développer le projet au sein de la classe, d'avancer, sans complètement changer leur manière d'enseigner. Ils étaient en demande de conseils concrets, de choses « pratiques » : « *qu'est-ce que je peux faire quand je suis seul avec 20-25 élèves ?* ».

Comment se sont déroulés les suivis ?

Les accompagnements ont dans l'ensemble porté leurs fruits, avec des hauts et des bas : Belén et Lena ont par exemple passé deux années très positives en secondaire (ndlr : 1^{re} et 2^e) à l'école Singelijn (Bruxelles). Elles y ont énormément progressé. Elles ont ensuite dû changer d'école car la poursuite de leurs parcours là-bas n'était plus possible (voir page 41 de ce magazine).

Le manque de continuité dans le parcours scolaire inclusif, c'est un énorme problème pour les élèves en situation de handicap et leurs familles : un projet peut se dérouler à merveille et s'arrêter subitement parce que l'enseignant qui va accueillir l'enfant dans sa classe ne souhaite pas y participer, ne se sent pas assez formé, outillé et / ou soutenu.

Quelles conclusions tirez-vous de l'expérience ?

Le projet a été riche, intéressant et très porteur. Nous avons énormément appris. Nous avons eu la chance de travailler avec des enfants motivés, des professeurs à l'écoute et déterminés à faire évoluer leurs pratiques, des directions désireuses d'ouvrir leurs écoles à l'inclusion scolaire. Néanmoins, et même si je vois que les mentalités évoluent petit à petit et qu'un tas de choses se mettent en place, le cadre n'est pas toujours clair. Nous avons eu l'impression que cela dépendait finalement de la bonne volonté des acteurs et pas d'un système prêt à accueillir les enfants en situation de handicap et, dans notre cas, plus précisément ceux porteurs de trisomie 21.

L'inclusion c'est l'école de demain et aujourd'hui il est indispensable que tout le monde sache que cet objectif est atteignable. Pour moi, c'est très clair : la seule discussion à avoir autour de l'inclusion scolaire des personnes en situation de handicap est celle qui définit comment on va rendre cela possible. C'est pour cela que je pense qu'il faut en parler, communiquer un maximum autour des bonnes pratiques ! Je reste positive, des tas de choses commencent à se mettre en place. Et je continue avec beaucoup d'autres à travailler dans ce sens-là.

Contacter Éducation Sans Limites

- > www.educationsanslimites.com
- > Sophie Vanden Plas, coordinatrice : 0476 46 24 25

15 & 16/10/2021 : Le Festival Out of the Books

Sophie Vanden Plas a mis sur pied un festival autour d'outils et de nouvelles techniques liés au monde de l'éducation. L'objectif : faire évoluer les pratiques en mettant en lumière le travail d'enseignants inspirés et inspirants. Formations (pour les parents et les professionnels de l'éducation) et lives Facebook sont aussi programmés parallèlement au festival.

Plus d'infos sur www.facebook.com/festivaloutofthebooks.



Inclusion scolaire : quand le projet s'arrête

Il y a 5 ans, nous rencontrons Belén (13 ans à l'époque) pour ce même magazine. Elle était alors l'une des toutes premières élèves en inclusion scolaire en secondaire en Belgique francophone. Belén ne fréquente plus, à l'heure actuelle, l'école qui l'accueillait alors. Un changement de direction a mis un terme au projet. Belén et son père, Juan Pablo, reviennent sur cette décision inattendue et non-souhaitée par la famille.



Aujourd'hui Belén est âgée de 18 ans. « *Je suis une adulte maintenant* ». Elle est inscrite à Sainte-Bernadette (Auderghem), une école qui propose un enseignement professionnel adapté aux élèves ayant des difficultés scolaires (type 1 et 8 / forme 3). « *Je vais à l'école tous les jours, je vais travailler là-bas* ». Elle s'y sent bien et y prépare son avenir : « *l'école a prévu de développer des projets avec Belén. Ils y réfléchissent. La prochaine phase serait de travailler deux fois par semaine dans la cuisine du restaurant de l'établissement. Il est ouvert au public extérieur. Ce serait déjà pour l'année prochaine. Et je sais qu'il y a différents projets en cours...* », explique Juan Pablo.

Belén se sent plus indépendante. Elle a des projets et une vie très active : « *je fais de la danse, je chante et je fais du yoga* ». Elle progresse dans son parcours, évite les obstacles que notre société lui oppose : sa scolarité en inclusion s'est en effet brutalement arrêtée il y a quelques années à l'arrivée d'une nouvelle direction pour le secondaire. « *La première réunion avec le nouveau directeur s'est très mal passée. Il nous a demandé d'entrée de jeu dans quel établissement nous allons mettre Belén l'année suivante... Ce qui est malheureux c'est que peu de temps avant ce rendez-vous, l'ancienne directrice et*



Belén et sa copine Lena militent pour l'inclusion scolaire

le comité organisateur m'avaient invité à témoigner lors d'une conférence sur l'éducation inclusive... Trois mois après, le nouveau arrive avec un changement de vision complet. C'est triste car quand on entend le responsable de la section primaire de la même école parler d'inclusion, des projets éducatifs, cela donne envie. Ça donne de l'énergie, on se dit que les choses bougent, évoluent. Mais quand on tombe sur des gens qui pensent comme dans les années 50... »

Juan Pablo est en effet persuadé des bienfaits de l'éducation inclusive : « *Education sans limites : l'éducation pour tous, sans cette étiquette qu'on nous donne. Déjà, le mot « handicap »... ça me violente. À l'arrivée de Belén, on s'est dit avec ma femme qu'il fallait la traiter exactement comme son frère. Elle a des difficultés à faire certaines choses comme moi j'ai des difficultés. C'est quoi la facilité ? C'est quoi la difficulté ? Finalement ça mène toujours à la même chose : la passion, la volonté, le vouloir, l'environnement, la joie, le soutien, l'accompagnement...* ».

La scolarité de Belén, entre le Chili et Bruxelles



Belén a grandi jusqu'à ses 11 ans au Chili. Après ses premières années en crèche, elle a pu bénéficier d'une scolarité entièrement inclusive. Malgré l'existence d'écoles spécialisées, il semblait évident pour ses parents de l'inscrire dans un établissement ordinaire.

Le Chili a signé la Convention de l'ONU visant l'inclusion des personnes en situation de handicap. Les écoles semblent arriver à respecter cette Convention. Cela peut s'expliquer, en partie, par un système scolaire plus facile, où les examens ne sont que très rares. Le rôle des parents de Belén a été très important dans la scolarisation de leur fille. Ils ont travaillé en collaboration avec des associations locales et des écoles pour amener plus d'aménagements et d'outils. Grâce à ces dispositifs, à l'époque, l'école a ouvert ses portes à d'autres enfants en situation de handicap intellectuel.

Lignes directrices internationales pour l'éducation des apprenants avec une T21

Le groupement autour de syndrome de Down (trisomie 21) d'Inclusion a traduit en français les Lignes directrices internationales pour l'éducation des apprenants porteurs de trisomie 21 de Down Syndrome International. Elles compilent les meilleures pratiques de scolarisation des élèves de tous âges ayant une trisomie 21 à travers le monde, sont basées sur des expériences empiriques dans le domaine de l'éducation et représentent un consensus mondial.

Nous sommes convaincus que ces lignes directrices peuvent contribuer à transformer les écoles ordinaires belges en écoles inclusives prêtes à accueillir tout élève porteur de trisomie 21. Les lignes directrices sont disponibles sur notre site internet : www.inclusion-asbl.be/syndromes/syndrome-de-down-trisomie-21.





Réclamation collective : la Belgique condamnée

Le mercredi 3 février 2021, le Comité européen des Droits sociaux (CEDS) a rendu publique sa décision concernant la réclamation collective *Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et Inclusion Europe c. Belgique (Réclamation n° 141/2017)*. Au terme d'une procédure de plus de quatre ans initiée par des parents de notre association, le Comité a donné raison aux organisations réclamantes et condamne ainsi la Belgique, et plus particulièrement la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), pour le manque d'efforts consentis pour l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap intellectuel (type 2).

Le Délégué général aux droits de l'enfant, la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), Inclusion Europe, la Ligue des droits humains (LDH), Unia et notre association avons par conséquent demandé à la FWB :

- › d'adopter un plan de transition vers une école inclusive, tant les objectifs fixés par le Pacte pour un Enseignement d'excellence restent encore trop peu ambitieux. Ce plan sera assorti d'échéances claires et d'indicateurs afin d'évaluer la poursuite des objectifs ;
- › de prendre en compte sans ambiguïté les élèves ayant un handicap intellectuel dans le futur décret relatif aux pôles territoriaux¹ et la réglementation en lien avec les aménagements raisonnables ainsi que les autres textes notamment adoptés dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la formation initiale des enseignants. Les moyens financiers alloués aux pôles devront par ailleurs être en mesure de réaliser pleinement cette ambition et permettront d'apporter un accompagnement à ces élèves par des professionnels formés (orthopédagogues, logopèdes) ;
- › de prévoir des incitants pour soutenir les écoles développant une réelle politique inclusive. On peut notamment envisager, parmi ces mesures, une révision de la pondération dans le calcul du nombre d'élèves ;
- › de créer un « budget d'éducation personnalisé » pour les élèves et leurs familles ;
- › d'intégrer le soutien scolaire par des professionnels compétents (ergothérapeutes, logopèdes...) au niveau des dispositifs d'aide individuelle de l'AViQ, de PHARE et d'Iriscare et revaloriser les moyens des services d'accompagnement en milieu scolaire ;
- › de renforcer la formation initiale et continue des enseignants et créer une filière court ou en cours du soir pour la formation en orthopédagogie.

Suite à cette condamnation, la ministre de l'Enseignement en FWB, Caroline Désir, s'est engagée à prochainement mettre en place une table ronde réunissant les différents acteurs concernés, dont les associations représentatives des élèves en situation de handicap intellectuel et de leurs familles.

¹ Le décret portant création des pôles territoriaux et marquant la fin des ITT a depuis lors été voté (voir page 44).



Et dans le futur ? Focus sur les pôles territoriaux

Le 16 juin 2021, deux importants décrets ont été votés au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) : la création des pôles territoriaux et la fin des intégrations temporaires totales (ITT). Quel impact cela va-t-il avoir sur la scolarité des enfants à besoins spécifiques, et en particulier ceux en situation de handicap intellectuel ?

Les pôles, pourquoi ?

Le développement des pôles territoriaux a pour objectif d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire et de permettre à ceux actuellement scolarisés dans l'enseignement spécialisé de poursuivre leur scolarité dans l'ordinaire. Ils seront financés en utilisant les moyens qui étaient auparavant alloués aux dispositifs d'intégration temporaire totale (ITT), supprimés en juillet 2020. Il ne s'agit donc pas de nouveaux moyens alloués à une politique d'inclusion scolaire mais un transfert de ceux existants vers les pôles.

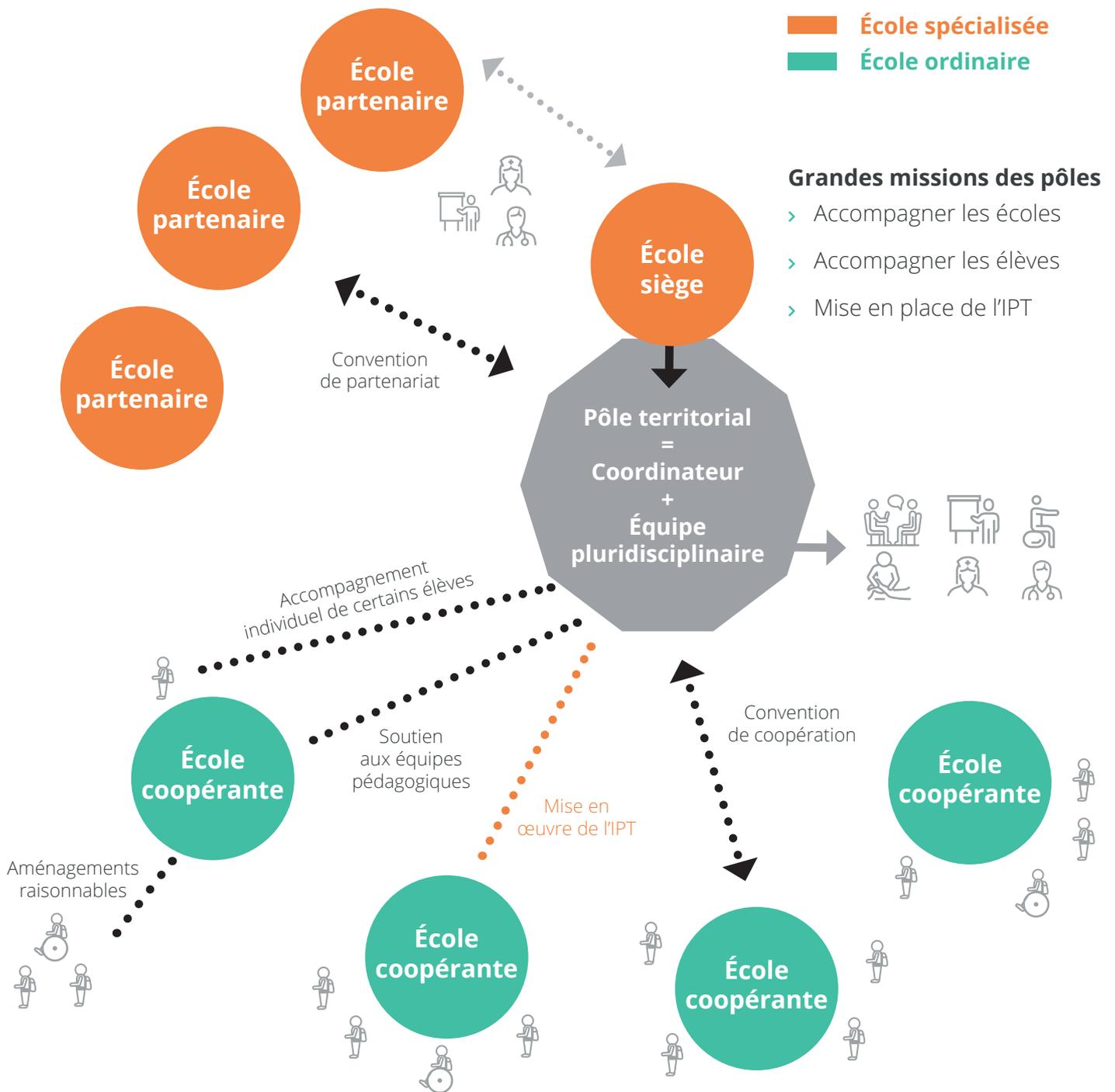
La prise en charge concernera bien les élèves qui seront **diagnostiqués** à besoins spécifiques et qui disposeront d'un **protocole d'aménagements raisonnables** (AR). Les pôles leur proposeront plusieurs formes de soutiens : matériels, organisationnels ou pédagogiques.

Structure et mission des pôles

Le pôle territorial est une structure spécifique rattachée à une école de l'enseignement spécialisé. Placé sous l'autorité du pouvoir organisateur et du directeur de l'école d'enseignement spécialisé, il dispose de ressources humaines et budgétaires propres. Chaque école de l'enseignement ordinaire devra conclure une convention avec un « pôle » qui lui apportera un soutien pour la prise en charge des élèves à besoins spécifiques qu'elle scolarise.

Un pôle territorial se compose d'une **école-siège** spécialisée, d'un **coordinateur** et d'une **équipe pluridisciplinaire**, placés sous l'autorité du directeur de l'école-siège, d'**écoles coopérantes** (ordinaires) et d'**écoles partenaires** (spécialisées).

L'équipe pluridisciplinaire rassemble des professionnels issus de domaines variés (enseignants, infirmiers, psychologues, puériculteurs, ergothérapeutes, etc.). Elle accompagne tous les élèves à besoins spécifiques et le personnel éducatif des écoles d'enseignement ordinaire dans la mise en place des aménagements raisonnables définis dans le cadre d'un protocole.



École coopérante = école ordinaire ayant établi une convention de coopération avec un pôle territorial.

École siège = école d'enseignement spécialisé dont le pouvoir organisateur organise un pôle territorial. Le directeur de l'école siège a néanmoins autorité sur le coordinateur du pôle.

École partenaire = école spécialisée ayant établi une convention de partenariat avec

le pôle. Toutes les écoles ordinaires doivent obligatoirement établir une convention de coopération avec un pôle territorial mais pas les écoles spécialisées.

IPT = Intégration Temporaire Totale. C'est un mécanisme par lequel un élève scolarisé dans l'enseignement ordinaire peut bénéficier de plusieurs heures d'accompagnement individuel. Plus d'informations page 9.

Les pôles en chiffres

70 C'est le nombre maximum de pôles qui pourront être créés en FWB.

6 ans La durée minimale (renouvelable) pour laquelle un pôle est constitué.

1.131.000 € Le budget moyen annuel estimé pour le fonctionnement d'un pôle.

17 Le nombre moyen de personnes engagées à temps plein pour chaque pôle.

861 340 Le nombre total d'élèves fréquentant l'enseignement ordinaire.

Les missions des pôles territoriaux

Chaque pôle territorial a pour mission de soutenir les écoles coopérantes et leurs élèves. Il conclut des conventions de partenariat pour mettre en œuvre les aménagements raisonnables et l'IPT. Deux types de missions sont ainsi remplis par les pôles :

1. Accompagnement des écoles coopérantes

- › Informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur les AR et l'IPT.
- › Assurer le lien entre les différents partenaires qui jouent un rôle dans le soutien des élèves.
- › Conseiller, outiller les équipes éducatives dans la mise en place d'AR.
- › Accompagner l'élaboration du protocole d'AR.

2. Accompagnement des élèves des écoles coopérantes

- › Accompagner individuellement les élèves dans la mise en œuvre d'AR.
- › Accompagner individuellement les élèves avec un handicap sensori-moteur (notez l'absence de « cognitif ») avec des besoins de soutien importants.
- › Évaluer les protocoles d'AR et, le cas échéant, orienter vers l'enseignement spécialisé.
- › Accompagner les élèves dans le cadre du dispositif d'IPT.

Quand les pôles seront-ils effectifs ?

Les pôles sont créés à partir du 1er septembre 2022 mais ne seront pas pleinement opérationnels à cette date. Le décret prévoit plusieurs années (rentrée 2026) avant qu'ils fonctionnent à plein régime.

Élèves avec un handicap intellectuel ? Circulez !



Notre association a été très critique par rapport au projet des pôles territoriaux tel qu'il a été développé. À première vue, il constitue une magnifique opportunité pour avancer vers une école inclusive pour les élèves en situation de handicap intellectuel. Il semble pourtant que ces derniers, dans les classes ordinaires, personne n'en veut ! En tout cas pas les acteurs présents autour de la table pour négocier ce texte. Ils ont préféré que les pôles, sous couvert d'inclusion, soient surtout un moyen de maîtriser le budget de la FWB, sans réfléchir suffisamment à l'école de demain.



CONTACTS

Accueil

- > ☎ 02 247 28 19
- > 📧 accueil@inclusion-asbl.be

Les groupements

- > **Brabant wallon** : brabant-wallon@inclusion-asbl.be
- > **Bruxelles** : bruxelles@inclusion-asbl.be
- > **Centre - La Louvière** : la-louviere@inclusion-asbl.be
- > **Charleroi** : charleroi@inclusion-asbl.be
- > **Down** : down@inclusion-asbl.be
- > **Liège** : liege@inclusion-asbl.be
- > **Luxembourg** : luxembourg@inclusion-asbl.be
- > **Mons** : mons@inclusion-asbl.be
- > **Mouscron** : mouscron@inclusion-asbl.be
- > **Namur** : namur@inclusion-asbl.be
- > **Tournai-Ath-Lessines** : tal@inclusion-asbl.be
- > **Williams** : williams@inclusion-asbl.be
- > **Angelman** : angelman@inclusion-asbl.be

Service psychosocial - Antenne SSM L'Adret

- > **Céline Picard**
📧 cpi@inclusion-asbl.be
☎ 0478 04 56 66
🕒 disponible sur rendez-vous les mardis, jeudis et vendredis
- > **Pauline Galland**
📧 pga@inclusion-asbl.be
☎ 0472 48 02 56
🕒 disponible tous les mardis, jeudis et vendredis des semaines paires

Les assistantes sociales

ATH ET MONS

- > **Pauline Galland**
📧 pga@inclusion-asbl.be

☎ 0472 48 02 56

BRABANT WALLON, CHARLEROI, LIÈGE ET NAMUR

- > **Ophélie Boulanger**
📧 aswal@inclusion-asbl.be

☎ 0460 97 22 34

LIÈGE ET VERVIERS

- > **Vinciiane Schmidt**
📧 vsc@inclusion-asbl.be

☎ 0478 09 36 11

🕒 disponible tous les mercredis, jeudis et vendredis des semaines paires

BRUXELLES

- > **Hasna Berroho**
📧 asbxi@inclusion-asbl.be

☎ 0472 13 43 02

🕒 disponible tous les mardis, jeudis et vendredis des semaines paires



AGENDA DES GROUPES DE PAROLE

Notre association organise des groupes de parole pour les personnes avec un handicap intellectuel comme pour leurs parents et proches partout en Belgique francophone. Rejoignez-nous !

Pour les personnes avec un handicap intellectuel

La Louvière

📅 20/09, 18/10 et 15/11 en présentiel

📅 04/10, 08/11 et 06/12 en ligne

Infos et inscriptions :

cbu@inclusion-asbl.be

Bruxelles

📅 13/09, 11/10, 08/11 et 13/12

en présentiel

Infos et inscriptions :

mtc@inclusion-asbl.be

Brabant Wallon

📅 23/10, 20/11 et 11/12 en présentiel

Infos et inscriptions :

Cécile Bauchau au 0476 39 02 45

Mons

📅 16/09 et 21/10 en présentiel

Infos et inscriptions :

Laurine Trevisan au 0470 93 19 48 ou

Laurine Hublart au 0498 75 48 62

Pour les parents et proches

Brabant Wallon

📅 14/09, 14/10, 09/11 et 09/12

en présentiel

Infos et inscriptions :

eca@inclusion-asbl.be

La Louvière

📅 13/09 en présentiel

Infos et inscriptions :

cbu@inclusion-asbl.be

Bruxelles

📅 20/09 en présentiel

Infos et inscriptions :

mtc@inclusion-asbl.be

**Tous les détails des groupes de parole
et nos autres événements sont sur
notre site internet :
www.inclusion-asbl.be**